

AVIVA INVESTORS

Prospectus

Numéro d'enregistrement: B32640

Ce Prospectus est daté le 8 Avril 2015



Aviva Investors

Luxembourg SICAV

Prospectus

8 Avril 2015



AVIVA
INVESTORS

Table des matières

Description des Compartiments	3
Asian Equity Income Fund	4
Asian High Yield Bond Fund	5
Dynamic Master Fund	6
Emerging Europe Equity Fund	7
Emerging Markets Bond Fund	8
Emerging Markets Corporate Bond Fund	10
Emerging Markets Debt Opportunities Fund	11
Emerging Markets Equity Income Fund	12
Emerging Markets Equity Small Cap Fund	13
Emerging Markets Local Currency Bond Fund	14
European Corporate Bond Fund	16
European Equity Fund	17
European Equity Income Fund	18
European Real Estate Securities Fund	19
Global Aggregate Bond Fund	20
Global Bond Absolute Return Fund	21
Global Convertibles Absolute Return Fund	22
Global Convertibles Fund	24

Global Emerging Markets Index Fund	26
Global High Yield Bond Fund	28
Global Investment Grade Corporate Bond Fund	30
Global Unconstrained Bond Fund	31
Long Term European Bond Fund	32
Multi-Strategy Target Income Fund	33
Multi-Strategy Target Return Fund	34
Short Duration Global High Yield Bond Fund	35
Short Term European Bond Fund	36
UK Opportunities Fund	37
US Equity Income Fund	38
Description des risques	39
Informations complémentaires au sujet des instruments dérivés et de la gestion efficace de portefeuille	41
Restrictions d'investissement générales et Actifs remplissant les critères requis pour les Fonds OPCVM	44
Investir dans les Compartiments	50
Le Fonds	58
La Société de gestion	60
Annuaire	61

Avis aux investisseurs potentiels

Qui peuvent investir dans le Fonds

La distribution publique du présent Prospectus et l'émission publique des Actions sont légales uniquement où les Actions sont enregistrées. Dans certains cas, le placement privé d'Actions peut être autorisé lorsque les Actions ne sont pas enregistrées.

Les Actions ne sont pas enregistrées aux États-Unis ; par conséquent, elles ne sont pas proposées aux citoyens et résidents américains, aux fonds et fiducies qui sont sujets aux réglementations fiscales américaines, ou à toute société de personnes ou personne morale constituée ou existant en vertu de la législation des États-Unis ou d'une quelconque de ses circonscriptions politiques.

Chaque investisseur potentiel est tenu de connaître et de respecter les lois et réglementations qui s'appliquent aux Actionnaires.

Pour davantage d'informations concernant les restrictions quant à la possession d'Actions, y compris le fait que le Conseil considère un investisseur éligible ou non à l'investissement dans les Compartiments ou toute Catégorie d'Actions particulière, veuillez vous adresser à l'Agent de registre et de transfert

Les informations auxquelles se fier

Lors de la décision d'investir ou non dans ces Actions, les investisseurs doivent se fier aux informations du Prospectus, du DICI concerné et aux Rapports financiers du Fonds les plus récents (qui doivent accompagner le présent Prospectus). Ces documents contiennent les seules informations approuvées au sujet du Compartiment ou des Compartiments. Étant donné que le Prospectus et le DICI peuvent être mis à jour périodiquement, les investisseurs doivent s'assurer qu'ils disposent de la version la plus récente. En cas d'incohérence dans les traductions du Prospectus, la version anglaise prévaudra.

Aucun Compartiment du présent Prospectus n'est censé être un plan d'investissement complet et tous les Compartiments ne sont pas appropriés à tous les investisseurs. Avant d'investir dans un Compartiment, chaque Actionnaire potentiel doit lire le Prospectus et comprendre les risques, coûts et conditions d'investissement dans ce Compartiment. Le Conseil recommande également que les investisseurs consultent un conseiller en investissement et un conseiller fiscal avant d'investir.

La décision d'investir dans tout Compartiment et, le cas échéant, du montant à investir, doit être fondée sur une analyse réaliste de la situation financière propre à l'investisseur et de sa tolérance au risque d'investissement.

Comme c'est le cas pour tout investissement, les performances futures peuvent différer des performances passées et les Actionnaires sont susceptibles de perdre de l'argent. Aucune garantie ne peut être donnée qu'un quelconque Compartiment atteindra ses objectifs ou tout niveau particulier de performances futures. Il s'agit d'investissements, pas de dépôts bancaires.

Description des Compartiments

Introduction

Tous les Compartiments décrits aux pages suivantes sont des compartiments du Fonds, Aviva Investors. Le Fonds existe afin de gérer un capital au bénéfice de ceux qui investissent dans ses Compartiments.

Chaque Compartiment a pour objectif d'investissement général de fournir aux investisseurs l'occasion de bénéficier de revenus et/ou d'une appréciation du capital à moyen et long terme. Plus spécifiquement, les objectifs de chaque Compartiment sont indiqués dans les descriptions qui commencent à la page suivante. En outre, tous les Compartiments sont soumis aux politiques et restrictions d'investissement générales décrites à la section « Restrictions d'investissement générales et Actifs remplissant les critères requis ».

La Société de gestion, qui assume la responsabilité globale en matière de gestion du Fonds et le Gestionnaire d'investissement, qui se charge de la gestion quotidienne des Compartiments sont toutes deux des sociétés appartenant à Aviva. La Société de gestion assure la direction et la supervision globale du Gestionnaire d'investissement. Pour de plus amples informations au sujet du Fonds et des autres prestataires de services, veuillez vous reporter aux sections « Le Fonds » et « La Société de gestion ».

Termes ayant une signification spécifique

Les termes suivants ont la signification spécifique suivante dans le Prospectus :

Loi de 2010 Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de placement collectif, telle que modifiée périodiquement.

Statuts Les Statuts du Fonds, tels que modifiés périodiquement.

Conseil Le Conseil d'administration du Fonds.

Jour ouvré Tout jour étant un jour ouvré bancaire complet au Luxembourg. CET heure de l'Europe centrale.

CSSF Commission de Surveillance du Secteur Financier, l'autorité de surveillance financière luxembourgeoise.

Jour de négociation Un jour au cours duquel un Compartiment traite des ordres relatifs à ses Actions. Le Jour de négociation de chaque Compartiment est indiqué à la section « Description des Compartiments ».

État éligible Un État membre de l'UE, de l'OCDE ou tout autre État que le Conseil juge approprié eu égard aux objectifs d'investissement de chaque Compartiment. Les États éligibles dans cette catégorie comprennent les pays d'Asie, l'Océanie, l'Australie, le continent américain, l'Afrique, ainsi que d'Europe centrale et de l'Est, tout en tenant compte des objectifs et de la politique d'investissement de chaque Compartiment et en considérant les caractéristiques du marché du pays en question.

UE Union européenne.

Rapports financiers Rapports annuel et semestriel du Fonds. Fonds Aviva Investors.

DICI Document d'informations clés pour l'investisseur.

État membre Un État membre de l'UE ou de l'Espace économique européen.

VL Valeur liquidative.

Prospectus Le présent document, tel que modifié périodiquement.

Devise de référence La devise dans laquelle un Compartiment est libellé.

Actions Actions de tout Compartiment.

Catégorie d'Actions Toute catégorie d'Actions. Une Catégorie d'Actions peut avoir sa propre structure de coûts et commissions, devise de libellé, politique de couverture, montants minimaux de détention, exigences en matière d'éligibilité des investisseurs, caractéristiques fiscales et autres particularités.

Actionnaire Toute personne ou entité possédant des Actions de tout Compartiment.

Compartiment Tout Compartiment du Fonds.

États-Unis Les États-Unis d'Amérique, y compris ses territoires et dépendances.

Jour d'évaluation Un jour au cours duquel la VL est calculée au titre d'un Compartiment. Sauf mention contraire dans la description d'un Compartiment spécifique, chaque Jour de négociation est un Jour d'évaluation.

Abréviations des devises

AUD dollar australien

CAD dollar canadien

CHF franc suisse

EUR euro

GBP livre sterling britannique

JPY yen japonais

SGD dollar de Singapour

USD dollar américain

Les mots et expressions n'étant pas définis dans le Prospectus, mais l'étant dans la Loi de 2010 auront la même signification que dans la Loi de 2010.

Asian Equity Income Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

L'appréciation de la valeur des investissements des Actionnaires au fil du temps, tout en générant des revenus supérieurs aux titres de l'Indice de référence.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement dans des actions de sociétés asiatiques (à l'exclusion du Japon).

Plus spécifiquement, à tout moment, le Compartiment investit un minimum de deux tiers du total de son actif net (à l'exception des liquidités) dans des actions ou titres assimilables de sociétés dont le siège social est situé en Asie-Pacifique ou exerçant la majeure partie de leurs activités commerciales dans cette région (à l'exclusion du Japon).

Les titres assimilables à des actions peuvent comprendre des ADR, des GDR, des options sur actions, des warrants, des bons de participation et des actions de jouissance, entre autres. Le Compartiment n'achète pas de warrants sur actions, mais il peut détenir ceux qu'il reçoit en lien avec les actions qu'il détient. Le Compartiment peut également investir en titres convertibles négociés en bourse.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, options, swaps, options swap, contrats de change à terme et des options de change.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés d'actions de la région Asie-Pacifique à l'exception du Japon
- obtenir une croissance de l'investissement

Devise de référence USD.

Indice de référence (à titre informatif uniquement) indice MSCI AC Asia ex Japan.

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Change
- Marchés émergents
- Actions
- Marché

Autres risques importants

- Contrepartie
- Instruments dérivés
- Liquidité
- Opérationnel

Méthode de gestion des risques approche d'engagements.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	USD	LU0274939718	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	Néant	Néant
B	USD	LU0010019817	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	0,25 %	Néant
Bx	USD	LU0206564840	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	0,25 %	Néant
I	USD	LU0160787940	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	Néant
V	USD	LU1088029019	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant
Z	USD	LU0560706995	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont communiquées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments »

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 6.

Asian High Yield Bond Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement dans des obligations de sociétés à haut rendement émises par des sociétés asiatiques.

Plus spécifiquement, à tout moment, le Compartiment investit au minimum deux tiers du total de son actif net (à l'exclusion des liquidités) dans des obligations d'émetteurs dont le siège social se trouve dans des pays asiatiques, dont la note est inférieure ou égale à BBB- d'après Standard and Poor's ou inférieure ou égale à Baa3 d'après Moody's, ou n'étant pas notées.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, options, swaps, options swap, contrats de change à terme, options de change et des swaps de défaut de crédit (CDS).

Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés d'obligations de sociétés asiatiques de qualité inférieure à « investment grade »
- obtenir une combinaison de revenus et de croissance des investissements

Devise de référence USD.

Indice de référence (à titre informatif uniquement) indice JPMorgan USD Asian Non- Investment Grade Corporate.

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Sous-gestionnaire d'investissement Aviva Investors Asia Pte Ltd

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Contrepartie
- Crédit
- Change
- Instruments dérivés
- Marchés émergents
- Taux d'intérêt
- Liquidité
- Marché

Autres risques importants

- Opérationnel

Méthode de gestion des risques approche d'engagements.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	USD	LU0939950159	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	Néant	Néant
B	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	0,25 %	Néant
I	USD	LU0939950316	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
Z	USD	LU0939950589	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont communiquées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments »

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 5.

Dynamic Master Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps tout en limitant le risque de perte de valeur de l'investissement.

Politique d'investissement

Le Compartiment répartit ses actifs entre deux portefeuilles : un portefeuille à risque plus élevé et un portefeuille à risque plus faible. Le portefeuille à risque plus élevé a, en règle générale, une exposition à une vaste gamme d'actions et d'obligations de tous types du monde entier. Le portefeuille à risque plus faible a, en règle générale, une exposition à des dépôts bancaires, des titres du marché monétaire et d'autres investissements à faible risque. Le Compartiment utilise une stratégie d'analyse des risques pour déterminer la proportion à investir dans chaque portefeuille (en règle générale un mélange, mais elle pourrait être de 100 % dans l'un des deux portefeuilles).

À l'aide d'une technique appelée Stratégie d'arbitrage de la volatilité, le Compartiment fixe l'exposition relative au portefeuille à risque plus élevé (« Portefeuille à risque ») et au portefeuille à risque plus faible (« Portefeuille moins risqué ») avec l'objectif de conserver la volatilité réalisée annualisée sur 6 mois de la Valeur liquidative du Compartiment en dessous de 18 %. En général, toutes autres choses restant égales par ailleurs, l'allocation du Compartiment au Portefeuille à risque baissera si la volatilité à court terme de ce portefeuille est supérieure à un niveau donné, et augmentera si elle est supérieure au niveau de rééquilibrage du plafond de volatilité. Le Gestionnaire d'investissement gère l'allocation aux deux portefeuilles et gère également les investissements au sein de chaque portefeuille.

Le Portefeuille à risque peut avoir une exposition d'investissement aux actions, obligations et instruments du marché monétaire de tout type d'émetteur dans tout pays, y compris les marchés émergents. Les investissements en obligations peuvent être de toute qualité, structure ou échéance, y compris des obligations à haut rendement et des obligations indexées sur l'inflation ; cependant, la qualité de crédit pondérée selon l'actif du Portefeuille à risque doit demeurer de qualité « investment grade ». Le Portefeuille à risque peut investir dans ces titres directement, mais, en règle générale, il obtient l'exposition d'investissement souhaitée en investissant dans des OPCVM, des OPC et des ETF (fonds négociés en bourse) ou par le recours aux instruments dérivés. Cela peut comprendre l'exposition aux principaux indices d'actions. Le Portefeuille à risque peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des OPCVM, OPC ou ETF. Les OPCVM et OPC gérés par le Gestionnaire d'investissement peuvent être inclus.

Le Portefeuille sans risque peut investir dans un quelconque des actifs suivants :

- des dépôts bancaires avec une notation minimale à long terme de A (ou équivalente) de S&P
- des billets de trésorerie, certificats de dépôt, europapier commercial, bons du Trésor et autres investissements à revenu fixe, devant tous être assortis d'une échéance résiduelle inférieure ou égale à 1 an, libellés en euros et avoir la notation à court terme par S&P de A1/P1 au minimum (ou équivalente)
- des obligations libellées en euros émises par des États membres de l'UE, bénéficiant d'une notation minimale à long terme par S&P de A+ (ou équivalente) et dont l'échéance résiduelle pourra aller jusqu'à 3 mois
- des actions de fonds du marché monétaire répondant aux normes OPCVM ou des ETF de réplcation de l'indice EONIA (jusqu'à 100 % de ses actifs)

- des accords de mise en pension dans tout investissement du Portefeuille sans risque n'ayant pas de contrainte en matière d'échéance (jusqu'à 100 % de ses actifs)

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement. Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés d'obligations de sociétés asiatiques de qualité inférieure à « investment grade »
- obtenir une combinaison de revenus et de croissance des investissements

Devise de référence EUR

Jour de négociation du Compartiment Tout jour étant un jour ouvré bancaire complet à Luxembourg, Paris ou Londres et qui n'est pas un jour de fermeture sur TARGET.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Change
- Instruments dérivés
- Actions
- Taux d'intérêt
- Marché
- Investissements du marché monétaire

Autres risques importants

- Opérationnel
- Investissements immobiliers
- Contrepartie
- Crédit
- Liquidité
- Marchés émergents

Méthode de gestion des risques approche d'engagements.

Clôture du Compartiment

Le Compartiment n'a pas de Date d'échéance. Cependant, le Conseil peut décider, à sa seule discrétion, et sous réserve d'un préavis de 3 mois adressé aux Actionnaires du Compartiment et à la CSSF, de clôturer le Compartiment si la Valeur liquidative du Compartiment est inférieure à 5 millions d'EUR. D'autres circonstances de liquidation, telles que décrites plus en détail à la Section « Le Fonds » demeurent applicables.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
F	EUR	LU0649528113	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Max. 0,35 %	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 1.

Emerging Europe Equity Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement en actions de sociétés de pays ayant rejoint l'UE le 1^{er} mai 2004, ou en bonne voie de rejoindre l'UE.

Plus spécifiquement, à tout moment, le Compartiment investit un minimum de deux tiers du total de son actif net (à l'exception des liquidités) dans des actions ou titres assimilables de sociétés dont le siège social est situé dans les pays devenus membres de l'UE le 1^{er} mai 2004 ainsi que dans les pays disposant de programmes formels d'accession à l'UE, ou exerçant la majeure partie de leurs activités dans lesdits pays. Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % du total de son actif net dans des sociétés qui réalisent une partie significative de leur chiffre d'affaires dans les pays prenant part au processus d'élargissement de l'UE.

Les titres assimilables à des actions peuvent comprendre des ADR, des GDR, des options sur actions, des warrants négociés en bourse, des bons de participation et des actions de jouissance, entre autres. Le Compartiment n'achète pas de warrants sur actions, mais il peut détenir ceux qu'il reçoit en lien avec les actions qu'il détient. Le Compartiment peut également investir dans des titres convertibles.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, options, swaps, options swap, contrats de change à terme et des options de change.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- obtenir une exposition à des marchés d'actions européens convergents
- obtenir une croissance de l'investissement

Devise de référence EUR

Indice de référence (à titre informatif uniquement) indice DJ Stoxx EU Enlarged.

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Change
- Marchés émergents
- Actions
- Liquidité
- Marché

Autres risques importants

- Opérationnel
- Contrepartie
- Instruments dérivés

Méthode de gestion des risques approche d'engagements.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	EUR	LU0274937183	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,70 %	Néant	Néant
B	EUR	LU0083327972	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,70 %	0,25 %	Néant
Bx	EUR	LU0206567355	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	1,70 %	0,25 %	Néant
I	EUR	LU0160773130	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,85 %	Néant	Néant
Rx	GBP	LU0965944456	Distribution	Néant	1,00 %	Néant	0,85 %	Néant	Néant
Z	EUR	LU1088028128	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant
Z	GBP	LU1088028045	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant
Zy	GBP	LU1114366575	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 8.

Emerging Markets Bond Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Générer des revenus et accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement en obligations émises par des gouvernements et des sociétés dans les pays des marchés émergents.

Plus spécifiquement, à tout moment, le Compartiment investit un minimum de deux tiers du total de son actif net (à l'exception des liquidités) dans des obligations d'émetteurs étatiques, paraétatiques, supranationaux, bancaires ou de sociétés dont le siège social se situe dans des pays des marchés émergents du monde entier ou qui y réalisent l'essentiel de leurs activités commerciales.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement en créant, en fonction des opportunités, des positions longues et des positions courtes, synthétiques et couvertes, dans le but de maximiser les rendements positifs. Ceci permettra notamment une budgétisation plus efficace des risques tout en respectant l'objectif d'erreurs de suivi sans pour autant créer des risques supplémentaires ou indésirables.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats de change à terme (livrables ou non livrables), des swaps de taux d'intérêt, des swaps sur devises croisés, des options swap, des contrats à terme, des options, contrats de taux à terme, des options de change et des swaps sur défaut de crédit.

Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés obligataires émergents
- obtenir une combinaison de revenus et de croissance des investissements

Devise de référence USD.

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Contrepartie
- Crédit
- Change
- Instruments dérivés
- Marchés émergents
- Taux d'intérêt
- Liquidité
- Marché

Autres risques importants

- Opérationnel

Méthode de gestion des risques approche d'engagements.

Indice de référence (gestion des risques) indice JP Morgan EMBI Global.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
Ah	EUR	LU0401379044	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	Néant	Néant
A	USD	LU0274939478	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	Néant	Néant
Bxh	EUR	LU0726752743	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	0,25 %	Néant
B	USD	LU0180621863	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	0,25 %	Néant
Bx	USD	LU0206569211	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	0,25 %	Néant
F	USD	LU1088028557	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
lh	CHF	LU0923982770	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
lh	EUR	LU0401379127	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
lh	GBP	LU0981924250	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
I	USD	LU0180621947	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
Rx	GBP	LU0965944886	Distribution	Néant	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
V	EUR	LU0613544419	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant
V	USD	LU0631496246	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant
Zh	EUR	LU0656943528	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant
Zxh	EUR	LU0725747298	Distribution	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant
Zh	GBP	LU0532757456	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant
Z	USD	LU0560707613	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées à la distribution et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 5.

Emerging Markets Corporate Bond Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Générer des revenus et accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement en obligations émises par des sociétés de pays des marchés émergents.

Plus spécifiquement, à tout moment, le Compartiment investit un minimum de deux tiers du total de son actif net (à l'exception des liquidités) dans des obligations d'émetteurs étatiques ou de sociétés dont le siège social se situe dans des pays des marchés émergents du monde entier ou qui y réalise l'essentiel de leurs activités commerciales.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, options, swaps, options swap, contrats de change à terme, options de change et des swaps de défaut de crédit (CDS).

Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés obligataires émergents
- obtenir une combinaison de revenus et de croissance des investissements

Devise de référence USD.

Indice de référence (à titre informatif uniquement) indice JP Morgan CEMBI Broad Diversified.

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Contrepartie
- Crédit
- Change
- Instruments dérivés
- Marchés émergents
- Taux d'intérêt
- Liquidité
- Marché

Autres risques importants

- Opérationnel

Méthode de gestion des risques approche d'engagements.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	1,60 %	Néant	Néant
B	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	1,60 %	0,25 %	Néant
lh	EUR	LU0654799310	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,80 %	Néant	Néant
l	USD	LU0654799237	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,80 %	Néant	Néant
Zxh	EUR	LU0725747298	Distribution	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 7.

Emerging Markets Debt Opportunities Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Générer des revenus et accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit dans une vaste gamme d'obligations émises par des sociétés et des gouvernements de pays des marchés émergents.

Plus spécifiquement, le Compartiment investit dans des obligations d'émetteurs étatiques, paraétatiques, supranationaux, bancaires ou de sociétés dont le siège social se situe dans des pays des marchés émergents du monde entier ou qui y réalise l'essentiel de leurs activités commerciales.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement en créant aussi bien des positions longues que des positions synthétiques courtes couvertes sur des marchés, des titres et des groupes de titres.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, des options, des swaps, des options swap, des swaps sur rendement total, des contrats de change à terme (livrables et non livrables), des options de change et des swaps sur défaut de crédit.

Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés obligataires émergents
- obtenir une combinaison de revenus et de croissance des investissements
- accepter les risques liés à une utilisation substantielle des instruments dérivés

Devise de référence USD.

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Contrepartie
- Crédit
- Change
- Instruments dérivés
- Marchés émergents
- Taux d'intérêt
- Effet de levier
- Liquidité
- Marché

Autres risques importants

- Opérationnel

Méthode de gestion des risques Valeur en risque (VaR en anglais) absolue.

Niveau de levier attendu 600 % de la Valeur liquidative du Compartiment, bien qu'il soit possible que ce niveau soit plus élevé de temps en temps.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	Néant	Néant
B	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	0,25 %	Néant
I	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 6.

À la date de rédaction du Prospectus, le Conseil n'a pas encore déterminé la date de lancement du présent Compartiment ou la date de lancement de toute Catégorie d'Actions.

Emerging Markets Equity Income Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Générer des revenus et accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement en actions de sociétés de pays en développement ou des marchés émergents.

Plus spécifiquement, à tout moment, le Compartiment investit un minimum de deux tiers du total de son actif net (à l'exception des liquidités) dans des actions ou titres assimilables de sociétés dont le siège social est situé dans les marchés en développement ou émergents du monde entier, ou y exerçant la majeure partie de leurs activités commerciales.

Les titres assimilables à des actions peuvent comprendre des ADR, des GDR, des options sur actions, des warrants, des bons de participation et des actions de jouissance, entre autres. Le Compartiment n'achète pas de warrants sur actions, mais il peut détenir ceux qu'il reçoit en lien avec les actions qu'il détient. Le Compartiment peut également investir en titres convertibles négociés en bourse.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, options, swaps, options swap, contrats de change à terme et des options de change.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés d'actions des pays émergents
- obtenir une combinaison de revenus et de croissance des investissements

Devise de référence USD.

Indice de référence (à titre informatif uniquement) indice MSCI EM (Emerging Markets) TR.

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Change
- Marchés émergents
- Actions
- Liquidité
- Marché

Autres risques importants

- Contrepartie
- Instruments dérivés
- Opérationnel

Méthode de gestion des risques approche d'engagements.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	USD	LU0274940138	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,70 %	Néant	Néant
B	EUR	LU0280564351	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,70 %	0,25 %	Néant
B	USD	LU0047882062	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,70 %	0,25 %	Néant
Bx	USD	LU0206567199	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	1,70 %	0,25 %	Néant
I	USD	LU0160791975	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,85 %	Néant	Néant
Iy	USD	LU1088029282	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,85 %	Néant	Néant
Rx	GBP	LU0965944704	Distribution	Néant	1,00 %	Néant	0,85 %	Néant	Néant
Z	USD	LU0560707704	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant
Zx	USD	LU1048560632	Distribution	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées à la distribution et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 8.

Emerging Markets Equity Small Cap Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement dans des actions de petites sociétés de pays en développement ou des marchés émergents.

Plus spécifiquement, à tout moment, le Compartiment investit un minimum de deux tiers du total de son actif net (à l'exception des liquidités) dans des actions ou titres assimilables de sociétés dont le siège social est situé dans des pays en développement ou des marchés émergents, ou y exerçant la majeure partie de leurs activités commerciales et réputées être des « sociétés à petite capitalisation » telles que définies par le Conseil périodiquement.

Les titres assimilables à des actions peuvent comprendre des ADR, des GDR, des options sur actions, des titres convertibles négociés en bourse, des bons de participation et des actions de jouissance, entre autres. Le Compartiment n'achète pas de warrants sur actions, mais il peut détenir ceux qu'il reçoit en lien avec les actions qu'il détient.

Bien qu'il se consacre essentiellement à tirer parti de la hausse des marchés pour dégager des rendements positifs, le Compartiment peut également chercher à se protéger d'éventuelles chutes de marchés d'actions lorsque, le cas échéant, en utilisant des instruments dérivés.

Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille. Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, options, swaps, options swap, contrats de change à terme et des options de change.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés d'actions des pays émergents
- obtenir une croissance de l'investissement

Devise de référence USD.

Indice de référence (à titre informatif uniquement) indice MSCI Global Emerging Markets Small Cap Index TR.

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Change
- Marchés émergents
- Actions
- Liquidité
- Marché

Autres risques importants

- Contrepartie
- Instruments dérivés
- Opérationnel

Méthode de gestion des risques approche d'engagements.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	USD	LU0300873303	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,70 %	Néant	Néant
B	EUR	LU0280563387	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,70 %	0,25 %	Néant
B	USD	LU0300873642	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,70 %	0,25 %	Néant
Bx	USD	LU0300873725	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	1,70 %	0,25 %	Néant
F	USD	LU1088028631	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	0,85 %	Néant	Néant
I	USD	LU0300874459	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,85 %	Néant	Néant
Rx	GBP	LU0965944613	Distribution	Néant	1,00 %	Néant	0,85 %	Néant	Néant
Rx	USD	LU0965944530	Distribution	Néant	1,00 %	Néant	0,85 %	Néant	Néant
Z	USD	LU0560707456	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 8.

Emerging Markets Local Currency Bond Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Générer des revenus et accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement dans des devises de pays des marchés émergents et des obligations émises par des sociétés et des gouvernements de ces pays.

Plus spécifiquement, à tout moment, le Compartiment investit un minimum de deux tiers du total de son actif net (à l'exception des liquidités) dans des obligations ayant une notation minimale de B- par Standard and Poor's et Fitch, ou B3 par Moody's. Ces obligations doivent être libellées en devises locales et être émises par des émetteurs étatiques, paraétatiques, supranationaux, bancaires ou des sociétés dont le siège social se situe dans des pays des marchés émergents du monde entier ou qui y réalisent l'essentiel de leurs activités commerciales. Le Compartiment peut également investir en titres indexés sur un risque de crédit.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement en créant, en fonction des opportunités, des positions longues et des positions courtes, synthétiques et couvertes, dans le but de maximiser les rendements positifs. Ceci permettra notamment une budgétisation plus efficace des risques tout en respectant l'objectif d'erreurs de suivi sans pour autant créer des risques supplémentaires ou indésirables.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats de change à terme (livrables et non livrables), des swaps de taux d'intérêt, des swaps sur devises croisés, des swaps, des options swap, des contrats à terme, des options, des contrats de taux à terme et des swaps sur défaut de crédit.

Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés obligataires émergents
- obtenir une combinaison de revenus et de croissance des investissements

Devise de référence EUR

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Contrepartie
- Crédit
- Change
- Instruments dérivés
- Marchés émergents
- Taux d'intérêt
- Effet de levier
- Liquidité
- Marché

Autres risques importants

- Opérationnel

Méthode de gestion des risques Valeur en risque (VaR) relative.

Indice de référence (gestion des risques) indice JPM GBI-EM Global Diversified.

Niveau de levier attendu 250 % de la Valeur liquidative du Compartiment, bien qu'il soit possible que ce niveau soit plus élevé de temps en temps

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	EUR	LU0273494806	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	Néant	Néant
Ax	EUR	LU1099408798	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	Néant	Néant
B	EUR	LU0273496686	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	0,25 %	Néant
Bx	EUR	LU0274935138	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	0,25 %	Néant
B	USD	LU0490651758	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	0,25 %	Néant
Bx	USD	LU0459039664	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	0,25 %	Néant
I	EUR	LU0273498039	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
Ix	EUR	LU0861996451	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
Ix	GBP	LU0280564948	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
I	USD	LU0401379556	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
Rx	GBP	LU0880135222	Distribution	Néant	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
Z	EUR	LU0560707969	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 5.

European Corporate Bond Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Générer des revenus et accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement dans des obligations émises par des sociétés européennes.

Plus spécifiquement, à tout moment, le Compartiment investit un minimum de deux tiers du total de son actif net (à l'exception des liquidités) dans des obligations de sociétés dont le siège social se situe en Europe ou qui y réalisent l'essentiel de leurs activités commerciales. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % du total de son actif net (à l'exception des liquidités) dans des actions et d'autres titres de participation et jusqu'à 25 % du total de son actif net (à l'exception des liquidités) dans des obligations convertibles.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, options, swaps, options swap, contrats de change à terme, options de change et des swaps de défaut de crédit (CDS).

Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés des obligations de sociétés européennes
- obtenir une combinaison de revenus et de croissance des investissements

Devise de référence EUR

Indice de référence (à titre informatif uniquement) indice iBoxx € European Corporate Bond.

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Contrepartie
- Crédit
- Change
- Instruments dérivés
- Taux d'intérêt
- Liquidité
- Marché

Autres risques importants

- Opérationnel

Méthode de gestion des risques approche d'engagements.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	EUR	LU0274933786	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,90 %	Néant	Néant
B	EUR	LU0137992961	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,90 %	0,20 %	Néant
Bx	EUR	LU0010020823	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	0,90 %	0,20 %	Néant
I	EUR	LU0160771357	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,45 %	Néant	Néant
Z	EUR	LU0560708850	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 3.

European Equity Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement dans des actions de sociétés européennes.

Plus spécifiquement, à tout moment, le Compartiment investit un minimum de deux tiers du total de son actif net (à l'exception des liquidités) dans des actions et titres assimilables à des actions de sociétés dont le siège social se situe en Europe ou qui y réalisent l'essentiel de leurs activités commerciales.

Les titres assimilables à des actions peuvent comprendre des ADR, des GDR, des options sur actions, des warrants et des titres convertibles négociés en bourse, des bons de participation et des actions de jouissance, entre autres. Le Compartiment n'achète pas de warrants sur actions, mais il peut détenir ceux qu'il reçoit en lien avec les actions qu'il détient.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, options, swaps, options swap, contrats de change à terme et des options de change.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés d'actions européens
- obtenir une croissance de l'investissement

Devise de référence EUR

Indice de référence (à titre informatif uniquement) indice MSCI Europe (EUR).

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Change
- Actions
- Marché

Autres risques importants

- Contrepartie
- Instruments dérivés
- Liquidité
- Opérationnel

Méthode de gestion des risques approche d'engagements.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	EUR	LU0274934750	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	Néant	Néant
B	EUR	LU0010019577	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	0,25 %	Néant
I	EUR	LU0160772918	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	Néant
Z	EUR	LU0560709072	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 6.

European Equity Income Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

L'appréciation de la valeur des investissements des Actionnaires au fil du temps, tout en générant des revenus supérieurs aux titres de l'Indice de référence.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement dans les actions de sociétés d'Europe continentale libellées en euros.

Plus spécifiquement, à tout moment, le Compartiment investit un minimum de deux tiers du total de son actif net (à l'exception des liquidités) dans des actions ou titres assimilables à des actions libellés en euros et émis par des sociétés dont le siège social se situe en Europe ou qui y réalisent l'essentiel de leurs activités commerciales.

Les titres assimilables à des actions peuvent comprendre des ADR, des GDR, des options sur actions, des warrants et des titres convertibles négociés en bourse, des bons de participation et des actions de jouissance, entre autres. Le Compartiment n'achète pas de warrants sur actions, mais il peut détenir ceux qu'il reçoit en lien avec les actions qu'il détient. Le Compartiment peut également investir dans des titres convertibles.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, options, swaps, options swap, contrats de change à terme et des options de change.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés d'actions européens
- procurer des revenus et une croissance des investissements

Devise de référence EUR

Indice de référence (à titre informatif uniquement) indice MSCI Europe ex UK TR EUR.

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Change
- Actions
- Marché

Autres risques importants

- Opérationnel
- Contrepartie
- Instruments dérivés
- Liquidité

Méthode de gestion des risques approche d'engagements.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	EUR	LU0274935054	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	Néant	Néant
B	EUR	LU0157818666	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	0,25 %	Néant
I	EUR	LU0160781745	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	Néant
Z	EUR	LU0560709155	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 6.

European Real Estate Securities Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement dans des actions de sociétés immobilières européennes.

Plus spécifiquement, à tout moment, le Compartiment investit un minimum de deux tiers du total de son actif net (à l'exception des liquidités) dans des actions de sociétés immobilières cotées en bourse, essentiellement des sociétés de placement immobilier (« REIT ») ou d'autres sociétés cotées dont les bénéfices procèdent des activités immobilières concernées, dont le siège social est situé en Europe ou qui y exercent la majeure partie de leurs activités commerciales.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement en créant, en fonction des opportunités, des positions longues et des positions courtes synthétiques et couvertes, dans le but de maximiser les rendements positifs. Ceci permettra notamment une budgétisation plus efficace des risques tout en respectant l'objectif d'erreurs de suivi sans pour autant créer des risques supplémentaires ou indésirables.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, des options, des swaps, des options swap, des contrats de change à terme (livrables et non livrables), des options de change et des contrats de différence.

Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés d'actions immobilières européens
- obtenir une croissance de l'investissement

Devise de référence EUR

Indice de référence (à titre informatif uniquement) indice FTSE EPRA/NAREIT Europe Developed Net Total Return.

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Change
- Instruments dérivés
- Actions
- Liquidité
- Marché
- Immobilier

Autres risques importants

- Opérationnel
- Contrepartie

Méthode de gestion des risques approche d'engagements.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	EUR	LU0274935567	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	Néant	Néant
B	EUR	LU0160768213	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	0,25 %	Néant
Bx	EUR	LU0162920101	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	0,25 %	Néant
I	EUR	LU0160782800	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	Néant
Zx	EUR	LU1040397157	Distribution	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 6.

Global Aggregate Bond Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Générer des revenus et accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement en obligations émises par des émetteurs étatiques, paraétatiques et de sociétés du monde entier.

Plus spécifiquement, à tout moment, le Compartiment investit un minimum de deux tiers du total de son actif net (à l'exception des liquidités) dans des obligations d'émetteurs étatiques, paraétatiques, supranationaux, bancaires ou de sociétés du monde entier. Le Compartiment peut investir dans des actions ou parts d'OPCVM ou d'autres OPC. Le Compartiment peut également investir dans des titres garantis par des actifs et par des hypothèques.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement en créant aussi bien des positions longues que des positions synthétiques courtes couvertes.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, des options, des swaps, des options swap, des contrats de change à terme (livrables ou non livrables), des options de change et des swaps sur défaut de crédit.

Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés obligataires du monde entier
- obtenir une combinaison de revenus et de croissance modérée des investissements

Devise de référence EUR

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Contrepartie
- Crédit
- Change
- Instruments dérivés
- Marchés émergents
- Taux d'intérêt
- Liquidité
- Effet de levier
- Marché

Autres risques importants

- Opérationnel

Méthode de gestion des risques Valeur en risque (VaR) relative.

Indice de référence (gestion des risques) indice Barclays Capital Global Aggregate Index EUR hedged.

Niveau de levier attendu 400 % de la Valeur liquidative du Compartiment, bien qu'il soit possible que ce niveau soit plus élevé de temps en temps.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	0,70 %	Néant	Néant
B	EUR	LU0428042740	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,70 %	0,20 %	Néant
Bx	EUR	LU0432678927	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	0,70 %	0,20 %	Néant
B	USD	LU0562506468	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,70 %	0,20 %	Néant
Bx	USD	LU0562507193	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	0,70 %	0,20 %	Néant
I	EUR	LU0395743221	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,35 %	Néant	Néant
lxh	AUD	LU0439828699	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	0,35 %	Néant	Néant
Z	EUR	LU0560709585	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant
Zh	GBP	LU0553627182	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 2.

Global Bond Absolute Return Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Obtenir un rendement positif sur les investissements de l'Actionnaire, quelles que soient les conditions de marché (rendement absolu).

Politique d'investissement

Le Compartiment cherche essentiellement à acquérir une exposition aux obligations de tous types du monde entier, soit par investissement direct, soit par le biais d'instruments dérivés. Le Compartiment a pour objectif de générer des rendements en anticipant l'orientation générale des marchés et en identifiant aussi bien les titres sous-évalués que surévalués.

Plus spécifiquement, les stratégies comprennent le positionnement sur la courbe des taux et des stratégies d'arbitrage de valeur relative entre produits, marchés et devises. La stratégie du Compartiment se concentre sur les taux d'intérêt, les niveaux d'inflation, les tendances sur le marché du crédit, les risques de crédit ponctuels et les taux de change. La stratégie repose sur une approche quantitative et qualitative à la fois. Le Compartiment mettra en place des opérations directionnelles macro et de valeur relative en fonction des opportunités offertes par le cycle de marché du moment.

Le Compartiment peut investir en obligations émises par des émetteurs étatiques, paraétatiques ou de sociétés et en titres indexés sur un risque de crédit.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement en créant aussi bien des positions longues que des positions synthétiques courtes couvertes en utilisant des instruments dérivés réglés en espèces énumérés ci-dessous. Les positions longues devront être suffisamment liquides pour couvrir à tout moment les engagements du Compartiment découlant de ses positions courtes.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, des options, des options swap, des swaps sur rendement total, des options et swaps sur contrats à terme sur taux d'intérêt, des swaps et options swap sur l'inflation, des swaps sur devises croisés, des contrats de change à terme (livrables ou non livrables), des options de change et des swaps sur défaut de crédit.

Les actifs du Compartiment qui ne sont pas tenus de respecter les exigences de nantissement ou de marge liées aux instruments dérivés seront principalement investis dans des titres à revenu fixe ou détenus sous forme de liquidités.

Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés obligataires du monde entier
- obtenir une combinaison de revenus et de croissance modérée des investissements

Devise de référence EUR

Indice de référence (à titre informatif uniquement) indice Euro Overnight Index Average (EONIA).

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Contrepartie
- Crédit
- Change
- Instruments dérivés
- Taux d'intérêt
- Effet de levier
- Liquidité
- Marché
- Instruments du marché monétaire

Autres risques importants

- Opérationnel

Méthode de gestion des risques Valeur en risque (VaR en anglais) absolue.

Niveau de levier attendu 700 % de la Valeur liquidative du Compartiment, bien qu'il soit possible que ce niveau soit plus élevé de temps en temps.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	1,00 %	Néant	Néant
B	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	1,00 %	0,20 %	Néant
I	EUR	LU0747473295	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,50 %	Néant	Néant
Z	EUR	LU0747473451	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 4.

Global Convertibles Absolute Return Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Obtenir un rendement positif sur les investissements de l'Actionnaire, quelles que soient les conditions de marché (rendement absolu).

Politique d'investissement

Le Compartiment cherche essentiellement à acquérir une exposition aux obligations convertibles de grande qualité du monde entier.

Le Compartiment cherche à générer des rendements en identifiant des obligations convertibles de grandes émissions cotées à un cours inférieur à leur valeur implicite, offrant un rendement intéressant et une très bonne liquidité.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement pour créer aussi bien des positions longues que des positions synthétiques courtes couvertes sur des titres assimilables à des actions.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, options, swaps, options swap, contrats de change à terme (livrables ou non livrables), options de change et des swaps sur défaut de crédit (CDS).

Les positions longues et courtes nettes maximales du Compartiment représenteront respectivement 200 % et 100 % du total de son actif net. Le biais net prévisionnel en faveur des positions longues devrait être de 50 % du total de l'actif net sur la base de la moyenne dans le temps.

Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture, en couvrant essentiellement l'exposition aux actions et au crédit, et de gestion efficace de portefeuille.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés des obligations convertibles du monde entier
- obtenir une combinaison de revenus et de croissance modérée des investissements

Devise de référence USD.

Indice de référence (à titre informatif uniquement) LIBOR USD à 1 mois.

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Contrepartie
- Titres convertibles
- Crédit
- Change
- Instruments dérivés
- Actions
- Taux d'intérêt
- Effet de levier
- Liquidité
- Marché
- Titres régis par la Règle 144A

Autres risques importants

- Instruments du marché monétaire
- Opérationnel

Méthode de gestion des risques Valeur en risque (VaR en anglais) absolue.

Niveau de levier attendu 400 % de la Valeur liquidative du Compartiment, bien qu'il soit possible que ce niveau soit plus élevé de temps en temps

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance*
Ah	EUR	LU0459998232	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	Néant	10,00 %
B	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	0,25 %	Néant
F	USD	LU1088028987	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	Néant
lh	CHF	LU0630373545	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	10,00 %
lh	EUR	LU0459998588	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	10,00 %
lxh	EUR	LU0643905549	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	10,00 %
lxh	GBP	LU0459999123	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	10,00 %
I	USD	LU0459997697	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	10,00 %
lx	USD	LU0459997770	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	10,00 %
Zh	GBP	LU0560709825	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant
Z	USD	LU0560710161	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

* La commission de performance sera due si le rendement net du Compartiment est positif sur la période de trois mois précédente.

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 6.

Global Convertibles Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Générer des revenus ou accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement dans des titres convertibles du monde entier.

Plus spécifiquement, à tout moment, le Compartiment investit un minimum de deux tiers du total de son actif net (à l'exception des liquidités) dans des obligations convertibles d'émetteurs du monde entier. Le Compartiment peut investir au maximum 10 % du total de son actif net (à l'exception des liquidités) dans des actions et d'autres titres de participation.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, options, swaps, options swap, contrats de change à terme et des options de change.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés des obligations convertibles du monde entier
- obtenir une combinaison de revenus et de croissance des investissements

Devise de référence USD.

Indice de référence (à titre informatif uniquement) indice Thomson Reuters Global Focus Convertible Bond.

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Titres convertibles
- Crédit
- Change
- Actions
- Taux d'intérêt
- Liquidité
- Marché
- Titres régis par la Règle 144A

Autres risques importants

- Contrepartie
- Instruments dérivés
- Opérationnel

Méthode de gestion des risques approche d'engagements.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
Ah	CHF	LU0401378319	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	Néant	Néant
Ah	EUR	LU0280566992-	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	Néant	Néant
Ax	GBP	LU0280567370	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	Néant	Néant
Axh	GBP	LU0367993077	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	Néant	Néant
A	USD	LU0274938744	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	Néant	Néant
Bh	EUR	LU0280567701	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	0,25 %	Néant
B	USD	LU0144879052	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	0,25 %	Néant
Bx	USD	LU0401378400	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	0,25 %	Néant
lh	CHF	LU0401378822	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
l	EUR	LU0280568188	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
lh	EUR	LU0280568261	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
l	GBP	LU0837066355	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
lx	GBP	LU0280568428	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
lxh	GBP	LU0367993150	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
l	USD	LU0160787601	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
Rxh	EUR	LU1011494041	Distribution	Néant	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
Rxh	GBP	LU0880135149	Distribution	Néant	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
Rx	USD	LU1011493662	Distribution	Néant	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
Zh	EUR	LU0560710591	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant
Zhx	EUR	LU0905156674	Distribution	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant
Zh	GBP	LU0560710757	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant
Z	USD	LU0675046311	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

En ce qui concerne ce Compartiment en particulier, les catégories d'actions désignées par un « h » sont couvertes par rapport aux devises des actifs du portefeuille.

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 5.

Global Emerging Markets Index Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps en répliquant la performance de l'indice de référence du Compartiment, l'indice MSCI Emerging Markets TR.

Politique d'investissement

Le Compartiment cherche essentiellement à acquérir une exposition aux actions de sociétés incluses dans l'indice de référence.

Plus spécifiquement, à tout moment, le Compartiment conserve une exposition d'au minimum 95 % de l'actif total aux actions et titres assimilables à des actions de sociétés faisant partie de l'indice de référence. Le Compartiment n'achète pas de warrants sur actions, mais il peut détenir ceux qu'il reçoit en lien avec les actions qu'il détient.

Les titres assimilables à des actions peuvent comprendre des ADR, des GDR, des options sur actions, des warrants et des titres convertibles négociés en bourse, des bons de participation et des actions de jouissance, entre autres.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, options, swaps, options swap, contrats de change à terme et des options de change.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition passive aux marchés d'actions des pays émergents
- obtenir une croissance de l'investissement

Devise de référence USD.

Indice de référence (performance) indice MSCI Emerging Markets TR.

Niveau d'erreur de suivi prévu pouvant atteindre 1,5 % (dans des conditions de marché normales)

L'erreur de suivi – la différence entre la performance du Compartiment et la performance de son indice de référence – peut entraîner une sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence.

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Informations complémentaires relatives à l'indice de référence

L'indice de référence est calculé et géré par MSCI Inc.

L'indice de référence reproduit la représentation des moyennes et grandes capitalisations dans plusieurs pays des marchés émergents (EM en anglais).

L'indice de référence est revu trimestriellement, en février, mai, août et novembre, dans le but de refléter les changements intervenus sur les

marchés d'actions sous-jacents en temps utile, tout en limitant toute rotation non nécessaire de l'Indice. Pendant les révisions semestrielles de mai et novembre de l'indice de référence, ce dernier est rééquilibré et les seuils limite des grandes et moyennes capitalisations sont recalculés.

La fréquence de rééquilibrage, telle que décrite ci-dessus, n'aura pas d'incidence en termes de coûts dans le cadre de la performance de l'objectif d'investissement.

L'indice de référence est calculé en dollars américains sur la base du prix en fin de journée.

Des informations complémentaires au sujet de l'indice de référence, de sa composition, son calcul et des règles de révision et de rééquilibrage périodiques ainsi que sur la méthodologie générale sur laquelle se fondent les indices MSCI est disponible sur www.msci.com

Les limites indiquées à la section « Restrictions d'investissement générales et Actifs remplissant les critères requis » sont augmentées à un maximum de 20 % pour les investissements dans des actions émises par un seul et même organisme. Ce plafonnement à 20 % peut être augmenté à 35 % pour un seul et même émetteur lorsque cela est justifié par des conditions de marché exceptionnelles, par exemple lorsque certains titres sont prédominants et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou de titres liés à un secteur économique représenté dans l'indice de référence. Cela pourrait être le cas si une offre publique d'achat avait une incidence sur un des titres de l'Indice ou en cas de restriction significative de la liquidité ayant des conséquences défavorables pour un ou plusieurs instruments financiers de l'indice de référence.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Change
- Marchés émergents
- Actions
- Marché
- Risque d'erreur de suivi

Les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la capacité du Compartiment à reproduire l'Indice comprennent :

- La détention d'ADR et de GDR, étant donné que le Compartiment pourrait ne pas être capable de détenir chacune des composantes ou la pondération exacte d'une composante de l'Indice
- Les frais de transaction des négociations
- Les petites composantes illiquides de l'indice
- La détention de liquidités

Autres risques importants

- Opérationnel
- Contrepartie
- Liquidité
- Instruments dérivés

Méthode de gestion des risques approche d'engagements.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
B	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	0,20 %	Néant
I	USD	LU0514066991	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,30 %	Néant	Néant
Z	USD	LU0537606781	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 9.

Global High Yield Bond Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Générer des revenus et/ou accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement dans des obligations à haut rendement émises par des sociétés du monde entier, en mettant l'accent sur l'Amérique du Nord et l'Europe.

Plus spécifiquement, à tout moment, le Compartiment investit au minimum deux tiers du total de son actif net (à l'exclusion des liquidités) dans des obligations dont la note est inférieure à BBB- d'après Standard and Poor's ou à Baa3 d'après Moody's, ou n'étant pas notées. Le Compartiment n'investit pas dans des actions ou d'autres titres de participation ou dans des titres convertibles. Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % du total de son actif net dans des instruments du marché monétaire et des dépôts bancaires.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, options, swaps, options swap, contrats de change à terme, options de change et des swaps de défaut de crédit (CDS).

Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés des obligations de sociétés de qualité inférieure à « investment grade »
- obtenir une combinaison de revenus et de croissance des investissements

Devise de référence USD.

Indice de référence (à titre informatif uniquement) indice Barclays Global High Yield Excl CMBS & EMG 2% Cap.

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Sous-gestionnaire d'investissement Aviva Investors Americas LLC

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Contrepartie
- Crédit
- Change
- Instruments dérivés
- Marchés émergents
- Taux d'intérêt
- Liquidité
- Marché
- Titres régis par la Règle 144A

Autres risques importants

- Opérationnel

Méthode de gestion des risques approche d'engagements.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
Ah	CHF	LU0693856568	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	Néant	Néant
Ah	EUR	LU0367993408	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	Néant	Néant
Axh	GBP	LU0397833129	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	Néant	Néant
Ah	SGD	LU0520002626	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	Néant	Néant
Axh	SGD	LU0520002972	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	Néant	Néant
A	USD	LU0367993317	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	Néant	Néant
Ax	USD	LU0752094010	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	Néant	Néant
Bh	EUR	LU0432679735	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	0,25 %	Néant
Bxh	EUR	LU0641126270	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	0,25 %	Néant
B	USD	LU0562505734	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	0,25 %	Néant
Bx	USD	LU0562505817	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	1,20 %	0,25 %	Néant
F	USD	LU1088029100	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
lh	CAD	LU0497137546	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
lxh	CHF	LU0649528386	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
lh	EUR	LU0367993747	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
lxh	EUR	LU0650813693	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
lh	GBP	LU0766450869	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
lxh	GBP	LU0397835769	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
I	USD	LU0367993663	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
lx	USD	LU0650814238	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
Mh	CHF	LU0938924023	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Max. 0,60 %	Néant	Néant
Mh	GBP	LU0864203509	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Max. 0,60 %	Néant	Néant
M	USD	LU0938923728	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Max. 0,60 %	Néant	Néant
Rxh	GBP	LU0880134928	Distribution	Néant	1,00 %	Néant	0,60 %	Néant	Néant
Zhx	EUR	LU0725747025	Distribution	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant
Zh	GBP	LU0553627935	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant
Z	USD	LU0616814850	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 5.

Global Investment Grade Corporate Bond Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Générer des revenus et accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement dans des obligations de sociétés de qualité « investment grade » du monde entier.

Plus spécifiquement, le Compartiment investit dans des obligations de sociétés et d'émetteurs étatiques et paraétatiques.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement en créant aussi bien des positions longues que des positions synthétiques courtes couvertes.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, des options, des swaps, des options swap, des contrats de change à terme, des options de change, des contrats à terme sur taux d'intérêt, des swaps sur défaut de crédit, des swaps de taux d'intérêt et des swaps de rendement total.

Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés des obligations de sociétés du monde entier
- obtenir une combinaison de revenus et de croissance des investissements

Devise de référence USD.

Indice de référence (à titre informatif uniquement) indice Barclays Capital Global Aggregate Corporate.

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Contrepartie
- Crédit
- Change
- Instruments dérivés
- Marchés émergents
- Taux d'intérêt
- Liquidité
- Effet de levier
- Marché

Autres risques importants

- Opérationnel

Méthode de gestion des risques approche d'engagements.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	0,90 %	Néant	Néant
B	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	0,90 %	0,20 %	Néant
I	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	0,45 %	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 3.

À la date de rédaction du Prospectus, le Conseil n'a pas encore déterminé la date de lancement du présent Compartiment ou la date de lancement de toute Catégorie d'Actions.

Global Unconstrained Bond Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Générer des revenus et accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit principalement dans des obligations de tout type et de toute notation du monde entier. Le Compartiment peut également investir dans des instruments du marché monétaire et en dépôts bancaires. Le Compartiment peut investir directement ou par le biais d'autres fonds d'investissement.

Plus spécifiquement, le Compartiment investit dans des obligations d'émetteurs étatiques, paraétatiques, supranationaux, bancaires ou de sociétés du monde entier. Le Compartiment peut investir dans des actions ou parts d'OPCVM ou d'autres OPC.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement en prenant aussi bien des positions longues que des positions synthétiques courtes couvertes sur des marchés, des titres et des paniers de titres.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, options, swaps, options swap, swaps de rendement total, contrats de change à terme (livrables ou non livrables), options de change et des swaps sur défaut de crédit (CDS).

Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés obligataires du monde entier
- obtenir une combinaison de revenus et de croissance des investissements

Devise de référence EUR

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Contrepartie
- Crédit
- Change
- Instruments dérivés
- Marchés émergents
- Taux d'intérêt
- Liquidité
- Effet de levier
- Marché

Autres risques importants

- Opérationnel

Méthode de gestion des risques Valeur en risque (VaR en anglais) absolue.

Niveau de levier attendu 600 % de la Valeur liquidative du Compartiment, bien qu'il soit possible que ce niveau soit plus élevé de temps en temps

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	0,90 %	Néant	Néant
B	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	0,90 %	0,20 %	Néant
I	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	0,45 %	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 3.

À la date de rédaction du Prospectus, le Conseil n'a pas encore déterminé la date de lancement du présent Compartiment ou la date de lancement de toute Catégorie d'Actions.

Long Term European Bond Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Générer des revenus et accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement dans des obligations dont l'échéance résiduelle moyenne pondérée est supérieure à 10 ans émises par des sociétés et des États européens.

Plus spécifiquement, à tout moment, le Compartiment investit un minimum de deux tiers du total de son actif net (à l'exception des liquidités) dans des obligations libellées en euros dont l'échéance moyenne pondérée est supérieure à 10 ans et émises par des émetteurs étatiques, paraétatiques, supranationaux, bancaires ou des sociétés, dont le siège social est situé en Europe ou qui y exercent la majeure partie de leurs activités commerciales. Le Compartiment a l'intention de conserver une durée moyenne du Portefeuille qui ne devrait pas dépasser 15 ans. Le Compartiment n'investit pas dans des actions ou d'autres titres de participation ou dans des obligations convertibles.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, options, swaps, options swap, contrats de change à terme, options de change et des swaps de défaut de crédit (CDS).

Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés obligataires européens
- obtenir une combinaison de revenus et de croissance des investissements

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	EUR	LU0274933604	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,90 %	Néant	Néant
B	EUR	LU0044652708	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,90 %	0,20 %	Néant
Bx	EUR	LU0044654233	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	0,90 %	0,20 %	Néant
I	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	0,45 %	Néant	Néant
Z	EUR	LU0560711219	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 3.

Devise de référence EUR

Indice de référence (à titre informatif uniquement) indice BarCap Euro Aggregate Treasury 10years +.

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Sous-gestionnaire d'investissement Aviva Investors France S.A.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Crédit
- Change
- Instruments dérivés
- Taux d'intérêt
- Liquidité

Autres risques importants

- Contrepartie
- Marché
- Opérationnel

Méthode de gestion des risques approche d'engagements.

Multi-Strategy Target Income Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Obtenir un rendement annualisé de 4 % supérieur au taux directeur de la Banque centrale européenne (ou équivalent), quelles que soient les conditions de marché (rendement absolu) et préserver le capital sur des périodes de 3 années consécutives. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée à cet égard.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions, obligations, instruments du marché monétaire et dépôts bancaires du monde entier qui offrent des rendements potentiels attrayants et des versements de dividendes durables. Le Compartiment peut investir directement ou par le biais d'OPCVM et d'autres OPC.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement en créant aussi bien des positions longues que des positions synthétiques courtes couvertes.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, options, swaps, options swap, swaps de rendement total, contrats de change à terme (livrables ou non livrables), options de change et des swaps sur défaut de crédit (CDS).

Le recours aux instruments dérivés peut comprendre des instruments dérivés sur taux d'intérêt, taux d'inflation, obligations, crédit, actions, indices financiers, volatilité, versements de dividendes et devises.

Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- générer des revenus
- protéger contre l'érosion du capital sur une période de 3 années consécutives.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	Néant	Néant
B	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	0,25 %	Néant
I	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 10.

À la date de rédaction du Prospectus, le Conseil n'a pas encore déterminé la date de lancement du présent Compartiment ou la date de lancement de toute Catégorie d'Actions.

Devise de référence EUR

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Contrepartie
- Crédit
- Change
- Instruments dérivés
- Actions
- Taux d'intérêt
- Liquidité
- Effet de levier
- Marché

Autres risques importants

- Opérationnel

Méthode de gestion des risques Valeur en risque (VaR en anglais) absolue.

Niveau de levier attendu 700 % de la Valeur liquidative du Compartiment, bien qu'il soit possible que ce niveau soit plus élevé de temps en temps

Multi-Strategy Target Return Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Viser un rendement brut annuel de 5 % supérieur au taux directeur de la Banque centrale européenne (ou équivalent) sur une période de 3 années consécutives, quelles que soient les conditions de marché (rendement absolu).

Politique d'investissement

Le Compartiment investit dans des actions, obligations, instruments du marché monétaire et dépôts bancaires du monde entier. Le Compartiment peut également investir dans des OPCVM et/ou d'autres OPC.

Le Compartiment recourt intensivement aux instruments dérivés à des fins d'investissement en prenant des positions longues et des positions synthétiques courtes couvertes sur des marchés, des titres et des paniers de titres.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, des options, des swaps, des options swap, des swaps sur rendement total, des contrats de change à terme (livrables ou non livrables), des options de change et des swaps sur défaut de crédit.

Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- atteindre une croissance du capital sur une période de 3 années consécutives
- acquérir une exposition à une vaste gamme de stratégies d'investissement

Devise de référence EUR

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Contrepartie
- Crédit
- Change
- Instruments dérivés
- Actions
- Taux d'intérêt
- Effet de levier
- Liquidité
- Marché

Autres risques importants

- Opérationnel

Méthode de gestion des risques Valeur en risque (VaR en anglais) absolue.

Niveau de levier attendu 700 % de la Valeur liquidative du Compartiment, bien qu'il soit possible que ce niveau soit plus élevé de temps en temps

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	EUR	LU1074209328	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	Néant	Néant
B	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	0,25 %	Néant
Fh	USD	LU1082045599	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	Néant
I	EUR	LU1074209757	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	Néant
lh	GBP	LU1084540324	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	Néant
I	USD	LU1074209831	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	Néant
lh	USD	LU1074210094	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	Néant
Z	EUR	LU1074210177	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 10.

Short Duration Global High Yield Bond Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Générer des revenus et accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement dans des obligations à haut rendement dont l'échéance moyenne est inférieure à 5 ans émises par des sociétés du monde entier, en mettant l'accent sur l'Amérique du Nord et l'Europe.

Plus spécifiquement, le Compartiment investit essentiellement dans des obligations dont la note est supérieure à CCC+ par Standard and Poor's ou à Caa1 par Moody's, ou dans des titres n'étant pas notés dont la qualité de crédit est jugée équivalente par la Société de gestion. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % du total de son actif net (à l'exception des liquidités) dans des titres notés CCC par Standard and Poor's ou Caa2 par Moody's. Le Compartiment n'investit pas dans des actions ou d'autres titres de participation ou dans des titres convertibles. Le Compartiment peut également investir dans des instruments du marché monétaire et des dépôts bancaires.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, options, swaps, options swap, contrats de change à terme, options de change et des swaps de défaut de crédit (CDS).

Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés des obligations de qualité inférieure à « investment grade » à durée courte
- obtenir une combinaison de revenus et de croissance des investissements

Devise de référence USD.

Indice de référence (à titre informatif uniquement) indice Barclays Capital Global High Yield Bond Excl CMBS & EMG 2% Cap 1-5 Year Maturity.

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Sous-gestionnaire d'investissement Aviva Investors Americas LLC

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Contrepartie
- Crédit
- Change
- Instruments dérivés
- Marchés émergents
- Taux d'intérêt
- Liquidité
- Marché
- Titres régis par la Règle 144A

Autres risques importants

- Opérationnel

Méthode de gestion des risques approche d'engagements.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	USD	LU1088029878	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,90 %	Néant	Néant
B	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	0,90 %	0,20 %	Néant
lh	CHF	LU1044012950	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,45 %	Néant	Néant
lh	EUR	LU1028903703	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,45 %	Néant	Néant
lhx	EUR	LU0756178793	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	0,45 %	Néant	Néant
l	USD	LU0747473022	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,45 %	Néant	Néant
Zhx	EUR	LU0747472990	Distribution	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant
Zh	GBP	LU0790111180	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 3.

Short Term European Bond Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Générer des revenus et accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement dans des obligations émises par des sociétés et des États européens et dont l'échéance résiduelle moyenne pondérée est inférieure à 3 ans.

Plus spécifiquement, à tout moment, le Compartiment investit un minimum de deux tiers du total de son actif net (à l'exception des liquidités) dans des obligations libellées en euros qui ont collectivement une échéance résiduelle moyenne pondérée inférieure à 3 ans et émises par des émetteurs étatiques, paraétatiques, supranationaux, bancaires ou des sociétés dont le siège social est situé en Europe ou qui y exercent la majeure partie de leurs activités commerciales. Le Compartiment a l'intention de conserver une durée moyenne qui ne devrait pas dépasser 4 ans. Le Compartiment n'investit pas dans des actions ou d'autres titres de participation ou dans des obligations convertibles.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, options, swaps, options swap, contrats de change à terme, options de change et des swaps de défaut de crédit (CDS).

Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés obligataires européens
- obtenir une combinaison de revenus et de croissance modérée des investissements

Devise de référence EUR

Indice de référence (à titre informatif uniquement) indice BarCap Euro Aggregate Treasury 1-3 years.

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Sous-gestionnaire d'investissement Aviva Investors France S.A.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Contrepartie
- Crédit
- Change
- Instruments dérivés
- Taux d'intérêt

Autres risques importants

- Opérationnel
- Marché
- Liquidité

Méthode de gestion des risques approche d'engagements.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	EUR	LU0274938660	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,70 %	Néant	Néant
B	EUR	LU0089594716	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,70 %	0,20 %	Néant
Bx	EUR	LU0089594807	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	0,70 %	0,20 %	Néant
I	-	-	-	5,00 %	1,00 %	Néant	0,35 %	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 2.

UK Opportunities Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement dans des actions de sociétés britanniques.

Plus spécifiquement, à tout moment, le Compartiment investit un minimum des deux tiers du total de son actif net (à l'exception des liquidités) dans des actions et titres assimilables de sociétés dont le siège social est situé au Royaume-Uni ou y exerçant la majeure partie de leurs activités commerciales.

Les titres assimilables à des actions peuvent comprendre des ADR, des GDR, des options sur actions, des warrants et des titres convertibles négociés en bourse, des bons de participation et des actions de jouissance, entre autres. Le Compartiment n'achète pas de warrants sur actions, mais il peut détenir ceux qu'il reçoit en lien avec les actions qu'il détient.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, options, swaps, options swap, contrats de change à terme et des options de change.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés d'actions britanniques
- obtenir une croissance de l'investissement

Devise de référence GBP.

Indice de référence (à titre informatif uniquement) indice FTSE All Share TR.

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Actions
- Marché

Autres risques importants

- Opérationnel
- Contrepartie
- Instruments dérivés
- Liquidité

Méthode de gestion des risques approche d'engagements.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
Ax	GBP	LU0274937936	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	Néant	Néant
B	GBP	LU0010020310	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	0,25 %	Néant
I	GBP	LU0160960752	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	Néant
Rx	GBP	LU0880135065	Distribution	Néant	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	Néant
Z	GBP	LU0560712530	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 6.

US Equity Income Fund

Politique et objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Générer des revenus et accroître la valeur de l'investissement de l'Actionnaire dans le temps.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit essentiellement dans des actions de sociétés nord-américaines.

Plus spécifiquement, à tout moment, le Compartiment investit un minimum de deux tiers du total de son actif net (à l'exception des liquidités) dans des actions et titres assimilables de sociétés dont le siège social se situe en Amérique du Nord ou qui y réalisent l'essentiel de leurs activités commerciales.

Les titres assimilables à des actions peuvent comprendre des ADR, des GDR, des options sur actions, des warrants et des titres convertibles négociés en bourse, des bons de participation et des actions de jouissance, entre autres. Le Compartiment n'achète pas de warrants sur actions, mais il peut détenir ceux qu'il reçoit en lien avec les actions qu'il détient.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.

Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme, options, swaps, options swap, swaps de rendement total, contrats de change à terme (livrables ou non livrables) et des options de change.

Conçu pour des Investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au minimum 5 ans.

Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui veulent une quelconque des choses suivantes :

- acquérir une exposition aux marchés d'actions nord-américaines
- obtenir une combinaison de revenus et de croissance des investissements

Devise de référence USD.

Indice de référence (à titre informatif uniquement) indice Russell 3000 Value.

Jour de négociation du Compartiment Les ordres d'achat, de conversion et de rachat des Actions sont traités chaque Jour ouvré.

Sous-gestionnaire d'investissement River Road Asset Management LLC

Risques

Voir la section « Description des risques » pour davantage d'informations.

Principaux risques

- Actions
- Marché

Autres risques importants

- Opérationnel
- Contrepartie
- Instruments dérivés
- Change

Méthode de gestion des risques approche d'engagements.

Catégorie	Change	ISIN	Type d'Actions	Frais ponctuels, prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire			Frais prélevés par le Compartiment sur un an		Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions particulières
				Frais d'entrée (Max.)	Frais de conversion (Max.)	Frais de sortie (Max.)	Commission de gestion	Frais de distribution	Commission de performance
A	USD	LU0837066439	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	Néant	Néant
B	USD	LU1005247751	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	1,50 %	0,25 %	Néant
I	USD	LU0837066512	Capitalisation	5,00 %	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	Néant
Ix	USD	LU0957618282	Distribution	5,00 %	1,00 %	Néant	0,75 %	Néant	Néant
Z	USD	LU0905151360	Capitalisation	Néant	1,00 %	Néant	Néant	Néant	Néant

Des informations complémentaires au sujet des frais sont présentées à la section « Notes concernant les coûts des Compartiments ».

Informations destinées aux distributeurs et aux agents de placement : Catégorie de prix des frais 6.

Notes concernant les coûts des Compartiments

Généralités Les frais que les Actionnaires paient en tant qu'investisseurs dans le Compartiment servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la performance de l'investissement de l'Actionnaire.

En ce qui concerne les frais d'entrée et de sortie, les Actionnaires peuvent être éligibles pour payer moins que les montants maximaux affichés. Veuillez consulter un conseiller financier.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement par l'Actionnaire Maximum pouvant être prélevé sur le capital de l'Actionnaire ; à payer aux agents de vente et aux intermédiaires agréés.

Des frais de conversion sont appliqués uniquement lorsque les Actionnaires effectuent plus de 12 conversions par année civile. Si les Actionnaires convertissent leurs Actions en celles d'un Compartiment ayant des frais d'entrée plus élevés, il sera facturé aux Actionnaires (en tant que frais d'entrée dans le nouveau Compartiment) toute différence de pourcentage entre les frais d'entrée que les Actionnaires ont initialement payés et les frais d'entrée applicables au titre du Compartiment en faveur duquel les Actionnaires effectuent la conversion.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année Ces frais peuvent varier d'une année à l'autre et n'incluent pas les frais de transaction du portefeuille. Ces frais, qui sont décrits dans les Descriptions des Compartiments sont les mêmes pour tous les Actionnaires d'une Catégorie d'Actions donnée. Les Catégories d'Actions de la même catégorie (c.-à-d. A, B, I et R) au sein d'un Compartiment auront la même structure de frais. Les commissions de gestion et de distribution sont calculées sur la base de l'actif net de chaque Compartiment et sont versées mensuellement à terme échu. Ces frais sont versés à la Société de gestion.

Les Catégories d'Actions F, K et M peuvent être soumises à des commissions de gestion et de distribution pouvant atteindre le montant des commissions de gestion et de distribution applicable à la Catégorie d'Actions I.

La Catégorie d'Actions J peut être soumise à des commissions de gestion et de distribution pouvant atteindre le montant des commissions de gestion et de distribution applicable à la Catégorie d'Actions B.

La Catégorie d'Actions R a les mêmes commissions de gestion et de distribution que celles applicables à la Catégorie d'Actions I.

Les Catégories d'actions V et Z ne sont soumises à aucune commission de gestion ou de distribution.

Pour des informations complémentaires au sujet des frais et dépenses, veuillez vous référer à la section « Le Fonds » du présent Prospectus.

Commission de performance La commission de performance est

Description des risques

Les descriptions des risques ci-dessous correspondent aux facteurs de risque cités dans les informations relatives aux Compartiments (à l'exception des risques liés à l'investissement collectif qui est applicable à tous). Les informations concernant les risques de ce Prospectus visent à donner une idée des principaux risques associés à chaque Compartiment, mais tout Compartiment pourrait être affecté par des risques n'étant pas mentionnés ici, et les descriptions des risques elles-mêmes ne sont pas censées être exhaustives.

Un quelconque de ces risques pourrait entraîner des pertes d'argent pour un Compartiment, une moins bonne performance que des investissements similaires, une volatilité plus élevée (montées et baisses de la Valeur liquidative) ou l'empêcher d'atteindre son objectif sur toute période donnée. Tous ces risques peuvent être présents dans des conditions de marché normales.

Des conditions de marché inhabituelles ou des événements imprévisibles importants peuvent amplifier les risques existants dans des conditions de marché ordinaires. En outre, la nature de certains risques et leur importance relative peuvent évoluer pendant des

conditions de marché inhabituelles, comme indiqué dans les descriptions de ces risques.

- le Compartiment dépasse sa high water mark précédente (la Valeur liquidative le jour où la commission de performance la plus récente a été payée ou, si aucune commission de performance n'a jamais été payée, la Valeur liquidative de lancement)
- la performance du Compartiment au cours de la période de performance dépasse celle de son indice de référence en matière de commission de performance

La commission de performance indiquée dans le tableau s'applique uniquement à la partie de la performance du Compartiment qui est supérieure à la performance de son indice de référence. En ce qui concerne les Compartiments ayant une commission de performance annuelle, la période de performance commence le 1^{er} janvier (ou à toute date ultérieure à laquelle elle devient pour la première fois effective) et s'achève le 31 décembre (ou à toute date antérieure à laquelle elle cesse d'être effective). En ce qui concerne les Compartiments ayant une commission de performance trimestrielle, chaque période de performance commence le premier jour ouvré du trimestre (ou à toute date ultérieure à laquelle elle devient pour la première fois effective) et s'achève le dernier jour ouvré du trimestre (ou à toute date antérieure à laquelle elle cesse d'être effective).

La commission de performance d'un Compartiment est cumulée chaque Jour ouvré.

La commission de performance est fixée définitivement à la fin de chaque période de performance et tout montant dû au titre de la période est versé à la Société de gestion. Ni la Société de gestion ni aucun Gestionnaire d'investissement ne sont autorisés à effectuer des versements à un quelconque Compartiment ou à tout Actionnaire pour compenser une quelconque sous-performance.

En ce qui concerne les Actions rachetées pendant l'exercice, la commission de performance est calculée à la date à laquelle l'opération est traitée et toute commission de performance due est fixée définitivement au moment du rachat.

Toute commission de performance applicable est calculée pour chaque Catégorie de chaque Compartiment (à l'exception des Actions de Catégories F, V et Z qui ne paient aucune commission de performance). Étant donné que différentes Catégories d'Actions peuvent avoir différentes Valeurs liquidatives, la commission de performance effectivement payée peut varier en fonction de la Catégorie d'Actions. En ce qui concerne les Actions de distribution, toute distribution payée est comptabilisée dans la performance aux fins du calcul de la commission de performance. En ce qui concerne les Catégories d'Actions couvertes, la performance de l'indice de référence est calculée comme s'il était couvert.

conditions de marché inhabituelles, comme indiqué dans les descriptions de ces risques.

Risques liés à l'investissement collectif. L'investissement dans tout type d'investissement collectif implique certains risques auxquels un investisseur ne serait pas confronté s'il investissait directement sur les marchés. Les investisseurs de tout Compartiment pourraient rencontrer les risques suivants :

- les actes d'autres investisseurs, en particulier d'importantes sorties de liquidités soudaines, pourraient interférer avec la gestion en bon ordre du Compartiment et entraîner une chute de la Valeur liquidative du Compartiment
- l'investisseur ne peut pas diriger ou influencer la façon dont le capital est investi lorsqu'il est dans le Compartiment
- les commissions de performance peuvent inciter un gestionnaire à prendre davantage de risques que ce ne serait le cas autrement
- les achats et ventes d'investissements par le Compartiment peuvent ne pas être optimaux en termes d'efficacité fiscale pour tout investisseur donné

- Le Compartiment est soumis à diverses lois et réglementations relatives à l'investissement qui limitent le recours à certains titres et techniques d'investissement qui pourraient améliorer la performance
- étant donné que les Actions du Compartiment ne sont pas cotées en bourse, la seule option pour les liquider est en règle générale le rachat, qui pourrait être soumis à des retards et à toute autre politique de rachat fixée par le Fonds
- les techniques de gestion utilisées par le Gestionnaire d'investissement, qu'elles soient nouvelles ou associées à un niveau particulier de performance par le passé, sont susceptibles de ne pas livrer les résultats souhaités

En outre, il existe des risques associés à la structure du Fonds et aux intérêts commerciaux de la Société de gestion. Ceux-ci comprennent :

- le fait que tout investissement dans d'autres OPCVM ou OPC signifierait certainement que les investisseurs paieront des commissions de gestion et/ou des frais d'investissement à la fois au Compartiment et à l'OPCVM ou l'OPC et que ces frais combinés pourraient être plus élevés que ceux que l'investisseur paierait pour investir directement dans un type d'investissement similaire à celui des OPCVM ou OPC sous-jacents
- La Société de gestion, le Gestionnaire d'investissement ou l'une des personnes désignées par eux peut parfois voir ses obligations envers un Compartiment entrer en conflit avec ses obligations vis-à-vis d'autres portefeuilles d'investissement qu'il/elle gère (bien que dans de tels cas, tous les portefeuilles soient traités équitablement)
- Dans certaines circonstances, telles qu'en cas de différend en cours ou de contrôle fiscal à ce moment, le Fonds peut conserver une partie des produits de rachat en tant que réserve pour des ajustements ou des réclamations potentiels découlant du différend ou du contrôle.

Risque de contrepartie. Le Compartiment pourrait perdre de l'argent si une entité avec laquelle il fait des affaires venait à refuser ou devenait incapable d'honorer ses obligations envers le Compartiment.

Si une contrepartie n'honore pas ses obligations, le Compartiment peut avoir le droit d'essayer de procéder au recouvrement de toute perte en utilisant toute sûreté associée à l'obligation. Cependant, la valeur de la sûreté peut être inférieure à celle des liquidités ou des titres du fonds, en raison de réaction de marché, de valorisation imprécise, de détérioration du crédit de l'émetteur ou de problèmes de liquidité de marché.

Si une contrepartie honore ses obligations avec du retard, cela pourrait avoir une incidence sur la capacité du Compartiment à honorer ses propres obligations envers d'autres contreparties et pourrait entraîner un retard dans le traitement des rachats. Conclure un engagement de prêt impliquant une longue échéance ou une somme élevée pourrait entraîner des problèmes similaires.

Risques liés aux titres convertibles. Étant donné que les titres convertibles sont « hybrides », avec des caractéristiques de titres de créance et de participation à la fois (en règle générale, le paiement d'un flux de revenus suivi, à l'échéance, du remboursement du principal en actions plutôt qu'en espèces), ils peuvent impliquer les risques des deux types d'investissement, tels que les risques de crédit, sur actions, d'intérêt, de liquidité et de marché. Ils peuvent aussi être assortis de risques d'opportunité dans la mesure où leur rendement peut être plus faible que celui de titres de créance purs de qualité de crédit comparable et leur plus-value peut être inférieure à celle des titres de créance purs du même émetteur ou d'émetteurs similaires.

Risque de crédit. Si la santé financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre du marché monétaire se détériore, la valeur de l'obligation ou du titre du marché monétaire peut baisser. Dans des cas extrêmes, l'émetteur peut retarder les paiements programmés aux investisseurs ou peut devenir totalement incapable d'effectuer ses paiements, et les obligations ou titres du marché monétaire de l'émetteur peuvent perdre toute valeur.

Risques supplémentaires en cas de conditions de marché inhabituelles : Un nombre significatif d'émetteurs d'obligations ou de titres du marché monétaire pourrait se trouver dans l'incapacité d'effectuer des paiements à leurs investisseurs.

Risque de change. Des variations des taux de change pourraient réduire les plus-values ou augmenter les pertes d'investissement. Les taux de change peuvent évoluer rapidement et de façon imprévisible.

Risques associés aux instruments dérivés. Les opérations sur instruments dérivés sont complexes et impliquent une volatilité plus élevée que les investissements traditionnels. Elles peuvent impliquer une perte significativement plus élevée que le coût de l'instrument dérivé.

La valorisation et la volatilité de certains instruments dérivés (tels que les swaps sur défaut de crédit) peuvent diverger de la valorisation et de la volatilité de leur(s) sous-jacent(s).

Les instruments dérivés de gré à gré sont des accords privés entre un Compartiment et une ou plusieurs contreparties, et sont moins fortement réglementés que les titres négociés en bourse. Les instruments dérivés de gré à gré comportent des risques de contrepartie et de liquidité plus élevés, et il peut être plus difficile de forcer une contrepartie à honorer ses obligations vis-à-vis d'un Compartiment.

Si une contrepartie cesse d'offrir un instrument dérivé qu'un Compartiment prévoyait d'utiliser, il est possible que le Compartiment soit incapable de trouver un instrument dérivé comparable autre part et il pourrait manquer une occasion de plus-value ou se trouver exposé de façon imprévue à des risques ou des pertes, y compris des pertes issues d'une position sur instrument dérivé pour laquelle il a été incapable d'acheter un instrument dérivé de compensation.

Étant donné qu'il est généralement peu pratique pour le Fonds de répartir ses instruments dérivés de gré à gré parmi un grand nombre de contreparties, une détérioration de la santé financière d'une quelconque des contreparties pourrait entraîner des pertes significatives. À l'inverse, si un quelconque Compartiment connaît une faiblesse financière ou n'honore pas une obligation, les contreparties pourraient refuser de faire des affaires avec le Fonds, ce qui pourrait rendre le Fonds incapable de fonctionner de façon efficace et compétitive.

Les instruments dérivés négociés en bourse sont généralement considérés comporter des risques plus faibles que les instruments dérivés de gré à gré, mais il existe toujours un risque qu'une suspension des négociations des instruments dérivés ou de leurs actifs sous-jacents rende un Compartiment incapable de réaliser des plus-values ou d'éviter des pertes, ce qui, à son tour, pourrait entraîner un retard de traitement des rachats d'Actions.

Risques liés aux marchés émergents. En général, les marchés émergents (tels que les marchés moins développés d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Europe de l'Est) impliquent des risques plus élevés que les marchés développés (tels que ceux d'Europe de l'Ouest, des États-Unis et du Japon) pour des raisons telles que :

- une instabilité politique, économique ou sociale
- des changements défavorables des réglementations et des lois
- des frais, coûts de négociation ou une fiscalité excessifs ou une saisie pure et simple des actifs
- des règlements et des pratiques qui désavantagent les investisseurs étrangers
- des informations incomplètes, trompeuses ou imprécises au sujet des émetteurs des titres
- le manque d'accords de garde fiables ou standardisés, particulièrement en Russie, où les titres ne sont pas directement détenus ou contrôlés par le Dépositaire ou son agent local
- le manque de normes comptables, d'audit et de reporting financier uniformes
- la manipulation des prix de marché par de grands investisseurs
- des retards arbitraires et des fermetures de marché imprévues
- la fraude et la corruption

Risques liés aux actions. En général, les actions impliquent des risques plus élevés que les obligations ou les instruments du marché monétaire. Les actions peuvent perdre de la valeur rapidement et peuvent demeurer indéfiniment à un prix peu élevé. Les actions de sociétés en croissance rapide peuvent être très sensibles aux nouvelles négatives, parce que la majeure partie de leur valeur est fondée sur de grandes attentes pour l'avenir. Les actions de sociétés dont le prix semble être inférieur à la valeur réelle peuvent continuer d'être sous-évaluées. Si une société connaît une faillite ou une autre restructuration financière, ses actions peuvent perdre la majeure partie, voire la totalité, de leur valeur.

Les actions de petites et moyennes entreprises peuvent être plus volatiles que celles de plus grandes sociétés. Les petites et moyennes entreprises disposent souvent de moins de ressources financières, d'historiques d'exploitation plus courts et de branches d'activités moins variées et, en conséquence, peuvent courir un risque plus important de connaître des revers commerciaux à long terme ou permanents.

Dans la mesure où une couverture est réussie, elle élimine généralement les opportunités de plus-values aussi bien que les risques de pertes.

Risque de taux d'intérêt. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, la valeur des obligations diminue en règle générale. Ce risque est généralement plus important plus l'échéance d'une obligation est longue et plus sa qualité de crédit est élevée.

Risques associés à l'effet de levier. Dans la mesure où un Compartiment crée un effet de levier (investit d'une façon qui amplifie les plus ou moins-values qu'il ferait normalement sur un investissement ou un groupe d'investissements donné), sa Valeur liquidative est susceptible d'être plus volatile et le risque de pertes élevées plus grand.

Risque de liquidité. Tout type de titre n'étant pas coté en bourse (tels que les Titres régis par la Règle 144A) peut être difficile à valoriser et à vendre à un moment et à un prix voulu, particulièrement dans n'importe quel volume. Cela s'applique également aux titres qui sont cotés en bourse, mais représentent une petite émission, sont négociés peu fréquemment ou sur des marchés comparativement petits ou ayant de longues durées de règlement. En plus de créer des pertes d'investissement, les problèmes de liquidité pourraient mener à des retards de traitement des demandes de rachat d'Actions des Actionnaires.

Risques supplémentaires en cas de conditions de marché inhabituelles : Tout titre pourrait devenir difficile à évaluer ou à vendre au moment et au prix souhaités.

Risque de marché. Le prix de nombreux titres change quotidiennement et peut baisser en fonction de nombreux facteurs tels que :

- des nouvelles politiques et économiques
- la politique gouvernementale
- des modifications des pratiques dans les domaines technologique et commercial
- des changements démographiques, culturels et au niveau de la population
- des catastrophes naturelles ou causées par l'homme
- des schémas météorologiques ou climatiques
- des découvertes scientifiques ou d'investigation

- du coût et de la disponibilité de l'énergie, des matières premières et des ressources naturelles

Les effets des risques de marché peuvent être immédiats ou progressifs, à court ou long terme et restreints ou vastes.

Risques liés aux placements sur le marché monétaire. Lorsque les taux d'intérêt à court terme baissent, le rendement sur les instruments du marché monétaire baisse généralement. Au fil du temps, les rendements sur les placements du marché monétaire peuvent ne pas suivre l'évolution de l'inflation, ce qui signifie qu'un investissement dans le fonds permet d'acheter moins qu'il ne le permettait au moment de l'investissement.

Risque opérationnel. Un Compartiment pourrait subir des pertes en raison de défaillances humaines, de procédures et des systèmes.

Risques liés aux placements immobiliers. Les placements dans des sociétés holding immobilières ou des sociétés ou des titres y étant liés (y compris des intérêts dans des hypothèques) peuvent être mis à mal par les catastrophes naturelles, les déclinés économiques, la construction excessive, les changements de plans de zonage, les augmentations des impôts, la contamination environnementale, des défaillances sur hypothèques, des manquements de la direction et d'autres facteurs pouvant avoir une incidence sur la valeur de marché ou les flux de trésorerie du placement.

Titres régis par la Règle 144A

Certains des Compartiments peuvent investir dans des Titres régis par la Règle 144A, des titres n'étant pas soumis à l'obligation de s'enregistrer pour la revente aux États-Unis en vertu d'une dérogation conformément à l'Article 144A de la Loi de 1933 (« Titres régis par la Règle 144A »), mais pouvant être vendus aux États-Unis à certains acheteurs institutionnels. Un Compartiment peut investir dans des Titres régis par la Règle 144A, à condition que lesdits titres soient émis avec des droits d'enregistrement en vertu desquels lesdits titres peuvent être enregistrés en vertu de la Loi de 1933 et négociés sur le marché américain des Titres à revenu fixe négociés de gré à gré. Lesdits titres seront considérés comme des valeurs mobilières nouvellement émises au sens du point 1 du tableau « Restrictions d'investissement générales et Actifs remplissant les critères requis pour les Fonds OPCVM ».

Au cas où un quelconque de ces titres ne serait pas enregistré en vertu de la Loi de 1933 dans un délai d'un an à compter de son émission, ledit titre sera considéré comme ne relevant pas du point 3 du tableau « Restrictions d'investissement générales et Actifs remplissant les critères requis pour les Fonds OPCVM » et soumis à la limite de 10 % de l'actif net du Compartiment applicable à la catégorie de titres y étant mentionnée.

Informations complémentaires au sujet des instruments dérivés et de la gestion efficace de portefeuille

Types d'instruments dérivés auxquels le Compartiment peut avoir recours

Les Compartiments prévoient, en règle générale, d'utiliser les types suivants :

- contrats à terme d'instruments financiers
- options, telles que des options sur actions, taux d'intérêt, indices, obligations, devises, indices de matières premières
- contrats à terme, tels que des contrats de change (contrats de change à terme)
- swaps (contrats où les deux parties échangent les rendements de deux actifs, indices ou panier d'actifs ou d'indices différents), tels que des swaps de change, d'indices de matières premières, de taux d'intérêt, de volatilité et de variance
- des swaps de rendement total (contrats où une partie transfère à une autre partie la performance totale d'une obligation de référence, y compris tous les intérêts, frais, revenus, plus ou moins-values de marché et pertes de crédit)
- des instruments dérivés de crédit, tels que des dérivés de crédit sur défaut, des swaps sur défaut de crédit (contrats où une faillite, un

défaut ou un autre « événement de crédit » déclenche un paiement d'une partie à l'autre) et des instruments dérivés sur écarts de crédit

- warrants
- hypothèques TBA
- des instruments dérivés financiers structurés, tels que des titres indexés sur un risque de crédit et des obligations avec bon de souscription d'actions

Les contrats à terme (*futures*) sont généralement cotés en bourse. Tous les autres types d'instruments dérivés sont généralement négociés de gré à gré. Pour tout instrument dérivé sur indice, le fournisseur de l'indice détermine la fréquence de rééquilibrage. Le rééquilibrage d'un indice n'entraîne aucun coût pour le Compartiment.

L'utilisation des instruments dérivés susmentionnés par un quelconque Compartiment à titre régulier pour atteindre ses objectifs d'investissement sera indiquée dans la politique et l'objectif d'investissement de ce Compartiment.

Le Compartiment peut conclure des contrats de swap relatifs à tout instrument financier ou indice, y compris des swaps de rendement total ou d'autres instruments financiers dérivés ayant des caractéristiques

similaires. Toutes les transactions autorisées de ce type doivent être effectuées par l'intermédiaire d'établissements financiers spécialisés dans ce type de transactions. Le Gestionnaire d'investissement tient à jour une liste de contreparties autorisées pour les instruments dérivés de gré à gré tels que les swaps de rendement total. Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré peuvent uniquement être réalisées avec des contreparties aux instruments dérivés agréées et celles-ci font l'objet d'une évaluation interne continue de crédit afin d'assurer un niveau acceptable de solvabilité. Les évaluations de crédit internes comprennent une analyse de crédit détaillée et utilisent des informations externes, telles que la note attribuée par des agences de notation de crédit. La liste des contreparties agréées peut être modifiée avec l'accord interne approprié et l'identité des contreparties sera révélée dans le rapport annuel du Fonds.

Lorsqu'un Compartiment recourt à des swaps de rendement total pour mettre en œuvre sa stratégie, les actifs sous-jacents consistent en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à sa Politique et à ses Objectifs d'investissement.

Sauf indication contraire pour un Compartiment particulier dans sa politique d'investissement, la contrepartie à tout swap de rendement total conclu par le Fonds ne jouera aucun rôle dans la décision de la composition ou de la gestion du portefeuille d'investissement du Fonds ou du sous-jacent du swap de rendement total. L'approbation des contreparties n'est pas requise en lien avec une quelconque transaction réalisée par le Fonds.

Objectifs de l'utilisation d'instruments dérivés

Chaque Compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour se couvrir contre les risques de marché et de change et à des fins de gestion efficace de portefeuille, comme il est décrit ci-dessous à la section « Gestion efficace de portefeuille ».

Si un Compartiment à l'intention d'utiliser des instruments dérivés à toute autre fin, celle-ci doit être mentionnée à la section « Objectifs et politique d'investissement » du Compartiment.

Le Prospectus sera mis à jour pour refléter toute modification significative dans l'utilisation réelle ou prévue d'instruments dérivés par un Compartiment.

Couverture du risque de change. Lorsqu'une couverture du risque de change est souhaitée, le Compartiment recourt en règle générale, en ce qui concerne les devises, à des contrats à terme (*forward* et *future*), des swaps et des options, y compris la vente d'options d'achat ou l'achat d'options de vente. Les transactions de couverture du risque de change d'un Compartiment sont limitées à sa devise de base, aux devises de ses Catégories d'Actions et aux devises dans lesquelles ses investissements sont libellés.

Le Compartiment peut également utiliser les techniques de couverture du risque de change suivantes en ce qui concerne les devises qui font partie de la politique d'investissement du Compartiment ou de son indice de référence :

- la couverture par procuration, à savoir couvrir une position sur une devise en prenant une position opposée sur une seconde devise (qui peut ou peut ne pas faire partie de la politique d'investissement du Compartiment ou de son indice de référence) qui est susceptible de varier de façon similaire à la première
- la couverture croisée, à savoir réduire l'exposition effective à une devise tout en accroissant l'exposition effective à une autre ; en règle générale, aucune de ces deux devises n'est la devise de base du Compartiment, bien que la couverture croisée puisse uniquement être utilisée si elle constitue une méthode efficace d'acquérir une exposition à une devise ou à un actif souhaité dans le cadre de la stratégie d'investissement du Compartiment
- la couverture régressive, à savoir prendre une position de couverture avant que la position soit couverte

Si un Compartiment choisit de gérer son exposition aux devises par rapport à un indice de référence (à savoir un ou plusieurs indices reconnus appropriés), l'indice de référence sera identifié comme un indice de référence de gestion des devises à la section « Politique et Objectifs d'investissement » du Compartiment. Étant donné qu'un indice de référence de ce type est uniquement un point de référence,

l'exposition réelle d'un Compartiment à toute devise donnée peut différer de celle de son indice de référence.

La couverture du risque de change peut être effectuée au niveau du Compartiment et au niveau des Catégories d'Actions (pour les Catégories d'Actions couvertes par rapport à une devise différente de la devise de base du Compartiment).

Couverture du risque de taux d'intérêt. Lorsqu'une couverture du risque de taux d'intérêt est souhaitée, le Compartiment utilise en règle générale des contrats à terme sur taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt, la vente d'options d'achat sur taux d'intérêt ou l'achat d'options de vente sur taux d'intérêt.

Couverture du risque de crédit. Les Compartiments peuvent utiliser des swaps sur défaut de crédit pour couvrir le risque de crédit de leurs actifs. Cela comprend des couvertures contre les risques liés à des actifs ou émetteurs spécifiques ainsi que des couvertures par rapport à des titres ou des émetteurs auxquels le Compartiment n'est pas directement exposé.

À condition que cela soit dans son intérêt exclusif (et dans la portée de l'objectif d'investissement), un Compartiment peut également vendre un swap sur défaut de crédit comme moyen d'acquérir une exposition spécifique au crédit. La vente d'un swap sur défaut de crédit pourrait générer des pertes élevées si l'émetteur ou le titre sur lequel le swap se fonde fait faillite, est en défaut ou si un autre « événement de crédit » se produit.

Gestion efficace de portefeuille

Les Compartiments peuvent utiliser tout instrument dérivé et toute transaction de prêt de titres autorisés aux fins suivantes :

- réduire les risques (par exemple, des stratégies de limitation des risques de marché et de change)
- réduire le coût
- générer du capital ou des revenus supplémentaires avec un niveau de risque compatible avec le profil de risque du Compartiment concerné et conforme aux règles de diversification

Tout revenu issu des techniques de gestion efficace de portefeuille sera restitué au Compartiment et à la Catégorie d'Actions concernés, moins les coûts d'exploitation directs et indirects. Actuellement, les frais des agents de prêt liés aux transactions de prêt de titres représentent 30 % des revenus bruts obtenus grâce à ces activités.

Les transactions de prêt de titres peuvent comporter un risque de contrepartie, tel que défini à la section « Description des risques ».

Politiques en matière de sûretés

Un Compartiment peut uniquement accepter les types suivants d'actifs en tant que sûretés pour les transactions de prêt de titres :

- des obligations émises ou garanties par un État membre de l'OCDE ou ses pouvoirs publics, ou ses entités supranationales, et ayant une note supérieure ou égale à A-/A3 ou équivalente

En ce qui concerne les instruments dérivés de gré à gré, les liquidités sont la seule sûreté acceptée.

Les espèces reçues à titre de sûretés ne seront en aucun cas réinvesties

Au début de l'accord de prêt, un Compartiment exige des sûretés excédentaires minimales de 102,5 % de la valeur des titres sous-jacents. La couverture par la sûreté réelle que le Fonds exige de chaque contrepartie est revue mensuellement et peut être ajustée sur la base des découvertes du comité de crédit.

La politique en matière de marges de sécurité pour l'ensemble des sûretés éligibles qui peut être appliquée au cours de l'accord de prêt est la suivante :

Sûretés éligibles	Marge de sécurité
Obligations émises ou garanties par un État membre de l'OCDE ou ses pouvoirs publics, ou ses entités supranationales, et ayant une note supérieure ou égale à A-/A3 ou équivalente	0 % - 2,5 %

En conséquence de ce qui précède, l'excédent de sûretés minimal de la valeur des titres sous-jacents ne sera jamais inférieur à 100 %. De temps à autre, sur la base d'une évaluation du risque interne, les sûretés requises d'une ou plusieurs contreparties peuvent être augmentées.

Restrictions d'investissement générales et Actifs remplissant les critères requis pour les Fonds OPCVM

Cette section décrit les actifs dans lesquels tout Compartiment peut légalement investir et les limites et restrictions que tous les OPCVM doivent suivre. Dans le cas de toute violation constatée, le ou les Compartiments appropriés doivent attribuer la priorité dans leurs opérations et leurs décisions de gestion au fait de se conformer à ces règles, en prenant toujours en compte les intérêts des Actionnaires. Sauf indication contraire, tous les pourcentages et restrictions s'appliquent à chaque Compartiment individuellement.

Titres et transactions autorisés

L'utilisation d'un titre ou d'une transaction par chaque Compartiment doit être cohérente avec ses politiques et restrictions d'investissement et doit être conforme aux lois et réglementations luxembourgeoises et de l'Union européenne applicables.

Titres/transactions éligibles	Exigences/principes généraux
1. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	<ul style="list-style-type: none"> Doivent être admis à la cote ou être négociés sur un marché réglementé au sein d'un État éligible ou sur une autre bourse de valeurs réglementée qui fonctionne régulièrement et est reconnue et ouverte au public au sein d'un État éligible. Les titres émis récemment doivent s'engager à chercher à être cotés sur une bourse de valeurs officielle ou une autre bourse de valeurs réglementée fonctionnant régulièrement, reconnue et ouverte au public au sein d'un État éligible, et doivent l'être dans un délai de 12 mois à compter de leur émission.
2. Instruments du marché monétaire qui ne répondent pas aux exigences du point 1	<ul style="list-style-type: none"> Doivent être soumis (soit au niveau de l'instrument, soit au niveau de l'émetteur) à une réglementation visant à protéger les investisseurs et l'épargne. Doivent être d'un des types suivants : <ul style="list-style-type: none"> émis ou garantis par une collectivité publique nationale, régionale ou locale ou la banque centrale d'un État membre, par la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, l'Union européenne, par une autorité publique internationale à laquelle au moins un État de l'UE appartient, un État souverain ou, dans le cas d'une fédération, un État fédéral émis par un émetteur ou une entreprise dont les titres répondent aux critères du Point 1 ci-dessus émis ou garantis par tout établissement étant soumis à des règles de surveillance prudentielles de l'Union européenne ou à d'autres règles prudentielles que la CSSF considère être au moins aussi strictes - émis par un émetteur qui appartient à une catégorie reconnue par la CSSF et qui répond également à un des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> > il a au minimum 10 millions d'EUR de capital et réserves et publie des comptes annuels cohérents avec la quatrième Directive 78/660/CEE > il est dédié au financement d'un groupe de sociétés dont au moins une est cotée en bourse > il est dédié au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire
3. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire qui ne répondent pas aux exigences des points 1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> Limités à 10 % des actifs du Compartiment.
4. Les actions d'OPCVM ou d'OPC (au sein de l'UE ou non) n'étant pas liés au Fonds*	<ul style="list-style-type: none"> Doivent être agréés par un membre de l'UE ou par le Canada, Hong Kong, le Japon, la Norvège, la Suisse ou les États-Unis. Des OPCVM ou OPC de ce type ne peuvent pas, conformément à ses documents constitutifs, investir plus de 10 % de leurs actifs dans d'autres OPCVM ou OPC. Si l'investissement cible est un OPC, il doit réaliser tous les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> - émettre des rapports annuels et semestriels - disposer de règles sur la séparation des actifs, les emprunts, les prêts et les ventes à découvert de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire étant équivalentes aux exigences de la Directive 2009/65/CE - offrir aux investisseurs des protections égales à celles d'un OPCVM
5. Actions d'OPCVM ou d'OPC (au sein de l'UE ou non) liés au Fonds*	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les exigences du point 4 s'appliquent, plus celles de ce point. L'OPCVM/OPC ne peut facturer aucuns frais à un Compartiment pour l'achat et le rachat de parts. Si la commission de gestion de l'OPCVM/OPC est inférieure à la commission de gestion du Compartiment, le Compartiment peut facturer la différence entre les deux commissions de gestion sur les actifs investis dans l'OPCVM/OPC. Autrement, le Compartiment doit, soit renoncer à sa commission de gestion sur les actifs investis dans l'OPCVM/OPC, soit limiter sa commission de gestion à 0,25 % de ses actifs.
6. Parts d'autres Compartiments du Fonds	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les exigences du point 4 s'appliquent, plus celles de ce point. Ledit Compartiment ne peut pas investir dans le Compartiment acquéreur (propriété réciproque) ou investir plus de 10 % de ses actifs au total dans des OPCVM ou d'autres OPC. Les droits de vote attachés aux Actions concernées sont suspendus aussi longtemps qu'elles sont détenues par le Compartiment acquéreur sans préjudice du traitement approprié dans les comptes et les rapports périodiques. Les Actions concernées ne comptent pas en tant qu'actifs du Compartiment acquéreur lors de la détermination de la satisfaction par le Fonds à son niveau minimal d'actifs imposé par la Loi de 2010.
7. Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> Le Fonds peut uniquement acheter les biens immobiliers ou autres biens meubles ou immeubles directement nécessaires à ses activités commerciales. L'exposition aux investissements immobiliers est autorisée uniquement par le biais d'actifs éligibles décrits aux points 1 à 6 et 11.
8. Métaux précieux et matières premières	<ul style="list-style-type: none"> La propriété, directe ou par le biais de certificats, est interdite. L'exposition aux investissements est autorisée uniquement par le biais d'actifs éligibles décrits aux points 1 à 6 et 11.
9. Dépôts auprès d'établissements de crédit	<ul style="list-style-type: none"> Ils doivent être remboursables sur demande, ou à défaut, avoir une échéance inférieure ou égale à 12 mois et pouvoir être retirés. Les établissements doivent, soit être situés dans un État membre, soit être soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme étant au moins aussi strictes que celles de l'UE.
10. Liquidités	<ul style="list-style-type: none"> Le Fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire.

* Un OPCVM/OPC est considéré comme étant lié au Fonds si les deux sont gérés, directement ou indirectement, par la même société de gestion ou par toute autre société avec laquelle la société de gestion est liée par une direction commune ou un contrôle commun ou par une participation substantielle directe ou indirecte.

Titres/transactions éligibles	Exigences/principes généraux	
11. Les instruments dérivés et instruments donnant lieu à un règlement en espèces équivalents (négociés en bourse ou de gré à gré)	<ul style="list-style-type: none"> • Les instruments sous-jacents doivent être les investissements décrits aux points 1 à 5 et 9 ou être des indices financiers, des taux d'intérêt, des taux de change ou des devises dans la portée des investissements du Compartiment. • L'exposition aux instruments dérivés globale ne peut pas dépasser 100 % de l'actif net du Compartiment. • les instruments dérivés de gré à gré (ceux qui ne sont pas négociés sur un marché de valeurs mobilières éligible, tel que défini ci-dessus) 	<p>doivent quotidiennement faire l'objet d'une évaluation fiable et vérifiable et peuvent, à l'initiative du Fonds, être vendus, liquidés ou clôturés par une transaction symétrique, à tout moment et à leur juste valeur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les contreparties doivent être des établissements financiers disposant d'une note élevée d'au moins A par S&P, choisis par le Conseil, sous réserve d'une surveillance prudentielle, spécialisés dans le type d'instrument dérivé étant acheté et être dans les catégories agréées par la CSSF pour les instruments dérivés de gré à gré. • Voir également la sous-section « Politiques en matière de sûretés » ci-dessus.
12. Les prêts, la vente à réméré, les contrats de mise en pension et contrats de prise en pension de titres	<ul style="list-style-type: none"> • Le volume des transactions ne doit pas interférer avec la poursuite par le Compartiment de sa politique d'investissement ou sa capacité à honorer les rachats. • Pour chaque transaction, le Compartiment doit recevoir et détenir une sûreté au moins équivalente à 90 % de la valeur des titres prêtés à tout moment pendant la durée de la transaction. • Les transactions doivent être traitées soit directement par le Compartiment, soit par un processus de compensation fourni par un établissement agréé par la CSSF ou soumis à une surveillance équivalente. 	<ul style="list-style-type: none"> • La contrepartie doit être un établissement agréé par la CSSF ou soumis à une surveillance équivalente. • Pas plus de 5 % de la Valeur liquidative du Compartiment ne doit être prêtée à une seule et même contrepartie (cette limite sera de 10 % si la contrepartie est un établissement de crédit tel que défini au point 9). • Le Compartiment doit avoir le droit de mettre fin à une quelconque de ces transactions à tout moment et de rappeler tout actif du Compartiment auprès de toute contrepartie. • Voir également la sous-section « Politiques en matière de sûretés » ci-dessus.
13. Emprunts	<ul style="list-style-type: none"> • Le Fonds n'est en principe pas autorisé à emprunter, sauf si les deux conditions suivantes sont remplies : <ul style="list-style-type: none"> - à titre temporaire et l'emprunt ne représente pas plus de 10 % de l'actif d'un Compartiment - pour permettre l'acquisition de biens immobiliers essentiels à la poursuite immédiate de ses activités et l'emprunt ne représente pas plus de 10 % de ses actifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque tout Compartiment est autorisé à emprunter à ces conditions, cet emprunt ne dépassera pas 15 % de ses actifs au total. • Le Fonds peut cependant acquérir des devises par voie d'un prêt croisé en devises.
14. Ventes à découvert	<ul style="list-style-type: none"> • Les ventes à découvert directes de valeurs mobilières, d'instruments du marché monétaire ou d'autres instruments financiers mentionnés ci-dessus sont interdites. 	<ul style="list-style-type: none"> • La prise de positions courtes est autorisée uniquement par le biais des instruments dérivés mentionnés au point 11 ci-dessus.

Limites visant à promouvoir la diversification

Pour contribuer à assurer la diversification, un Compartiment ne peut pas investir plus d'un certain pourcentage de ses actifs dans un seul émetteur ou dans un Organisme unique, tel que défini ci-dessous, ou dans une seule catégorie de titres. Ces règles ne s'appliquent pas pendant les six premiers mois d'exploitation d'un Compartiment, même si le principe de répartition des risques est effectivement d'application.

Aux fins du présent tableau, les sociétés qui partagent des comptes consolidés conformément à la Directive 83/349/CEE ou conformément aux règles internationales reconnues sont considérées comme un organisme unique (un « Organisme unique »). Les limites (en %) indiquées par les crochets au centre du tableau ci-dessous indiquent l'investissement total maximal dans un seul et même émetteur ou Organisme unique pour tous les rangs entre crochets.

1. Principes

Investissement maximal, en pourcentage des actifs du Compartiment :		
Catégorie de titres	Dans un seul et même émetteur ou Organisme unique	Autres
A. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre, ses autorités publiques locales, un organisme international dont au moins un État membre fait partie, un État membre hors UE	35 %	<ul style="list-style-type: none"> • Si un Compartiment investit plus de 5 % de ses actifs dans des obligations mentionnées dans la colonne de gauche émises par un émetteur unique, la valeur totale desdits investissements ne peut pas dépasser 80 % de la valeur des actifs du Compartiment.
B. Obligations émises par un établissement de crédit dont le siège social est situé dans un État membre et est soumis par la loi à une surveillance publique particulière destinée à protéger les détenteurs d'obligations. En particulier, les sommes issues de l'émission de ces obligations doivent être investies, conformément à la loi, dans des actifs qui, pendant toute la période de validité des obligations, et qui, en cas de faillite de l'émetteur, seraient utilisés prioritairement pour le remboursement du principal et le paiement des intérêts courus	25 %	
C. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire différents de ceux décrits aux points A et B ci-dessus	10 %	<ul style="list-style-type: none"> • 40 % dans les émetteurs ou l'Organisme unique dans lequel un Compartiment a investi plus de 5 % de ses actifs. Cette restriction ne s'applique pas aux dépôts auprès d'établissements financiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle, ni aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré avec ces établissements. • Un Compartiment peut investir cumulativement jusqu'à 20 % de ses actifs dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire d'un Organisme unique.
D. Dépôts auprès d'établissements de crédit	20 %	
E. Instruments dérivés de gré à gré avec une contrepartie étant un établissement de crédit tel que défini au point 9 ci-dessus (tableau « Restrictions d'investissement générales et Actifs remplissant les critères requis pour les Fonds OPCVM »)	exposition de 10 %	
F. Instruments dérivés de gré à gré avec toute autre contrepartie	exposition de 5 %	
G. Parts d'OPCVM ou d'OPC tels que définis aux points 4 et 5 ci-dessus (tableau « Restrictions d'investissement générales et Actifs remplissant les critères requis pour les Fonds OPCVM »)	10 % dans des OPCVM ou OPC sauf disposition contraire dans les Politiques et objectifs d'investissement du Compartiment.	<ul style="list-style-type: none"> • Les actifs détenus par l'OPCVM ou d'autres OPC ne comptent pas aux fins de la conformité aux points A à F du présent tableau. • Si un Compartiment est autorisé à investir plus de 10 % de ses actifs dans des OPCVM et d'autres OPC, les restrictions suivantes seront toutes deux d'application : <ul style="list-style-type: none"> - Un maximum de 20 % des actifs d'un Compartiment peut être investi dans un seul et même OPCVM ou autre OPC - L'investissement en parts d'OPC n'étant pas des OPCVM ne peut pas dépasser, au total, 30 % des actifs d'un Compartiment • Les compartiments cible d'une structure à compartiments, dont les actifs et passifs sont séparés, sont considérés chacun comme un OPCVM ou autre OPC distinct.
	35 %**	

** Un Compartiment ne pourra pas combiner, lorsque cela mènerait à des investissements représentant plus de 20 % de ses actifs dans un seul et même émetteur ou dans un Organisme unique, plusieurs des éléments suivants : a) l'investissement dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis par cet émetteur ou Organisme unique, b) des dépôts auprès de cet émetteur ou Organisme unique, ou c) une exposition découlant d'instruments dérivés de gré à gré négociés avec cet émetteur ou Organisme unique.*

*** Les limites décrites aux points A à F ci-dessus ne pourront pas être combinées ; par conséquent, les investissements dans des valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis par le même émetteur ou Organisme unique ou dans des dépôts ou des instruments dérivés négociés avec cet émetteur ou Organisme unique réalisés conformément aux points A à F ci-dessus ne pourront pas dépasser 35 % au total.*

2. Dérogations

Au point A ci-dessus Un Compartiment peut, conformément au principe de répartition des risques, investir jusqu'à 100 % de son actif net dans un minimum de six émissions si :

- les émissions sont des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre, ses pouvoirs locaux, un organisme international auquel au moins un membre de l'UE appartient, ou un autre État membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE »), le Brésil, Singapour, la Russie, l'Indonésie ou l'Afrique du Sud.
- le Compartiment n'investit pas plus de 30 % du total de ses actifs dans une seule et même émission.

Au point C ci-dessus En ce qui concerne les Compartiments qui répliquent un indice, une augmentation à 20 % pour les investissements dans des actions et/ou des titres de créance émis par le même organisme, dans la mesure où l'indice est reconnu par la CSSF sur la base suivante : l'indice est publié de façon appropriée, il est suffisamment diversifié et il représente un indice de référence adéquat pour le marché auquel il se réfère. Ces 20 % passent à 35 % (mais pour un seul émetteur uniquement) dans des circonstances exceptionnelles, comme lorsque le titre est fortement dominant sur le marché réglementé sur lequel il est négocié.

Au point G ci-dessus et à la section « Limites destinées à éviter la concentration en termes de propriété » ci-dessous Le Fonds peut créer un ou plusieurs Compartiments qui répondent aux critères pour être un Compartiment maître ou un Compartiment nourricier. Il peut également convertir des Compartiments existants en Compartiments nourriciers ou convertir tout Compartiment nourricier en un OPCVM maître différent. Les règles ci-dessous s'appliquent à tout Compartiment nourricier :

- Le Compartiment nourricier doit investir au minimum 85 % de ses actifs dans les parts d'un OPCVM maître.
- Le Compartiment nourricier peut investir jusqu'à 15 % de ses actifs dans des instruments dérivés et des liquidités détenues à titre accessoire. Les instruments dérivés doivent uniquement être utilisés à des fins de couverture. Lorsqu'il mesure l'exposition aux instruments dérivés, le Compartiment nourricier doit combiner sa propre exposition directe avec, soit l'exposition réelle de l'OPCVM maître aux instruments dérivés proportionnellement à l'investissement du Compartiment nourricier dans l'OPCVM maître, soit l'exposition globale maximale potentielle de l'OPCVM maître aux instruments dérivés prévue dans les actes constitutifs de l'OPCVM maître proportionnellement à l'investissement du Compartiment nourricier dans l'OPCVM maître.

Limites destinées à éviter la concentration en termes de propriété

Ces limites sont destinées à protéger un Compartiment des risques auxquels le Compartiment et l'émetteur pourraient être exposés si le Compartiment venait à posséder un pourcentage significatif de titres émis par un émetteur donné.

Catégorie de titres	La propriété maximale, en pourcentage de la valeur totale de l'émission de titres
Actions assorties de droits de vote	Moins que ce qui permettrait au Compartiment d'avoir une influence significative sur la direction.
Actions dénuées de droit de vote d'un seul et même émetteur	10 %
Titres de créance d'un seul et même émetteur	10 %
Instruments du marché monétaire d'un seul et	10 %
Parts d'un seul et même OPCVM ou OPC (conformément à l'Article 2 (2) de la Loi de 2010)	25 %

Ces règles ne s'appliquent pas :

- aux titres décrits au point A du tableau ci-dessus
- aux actions détenues par le Fonds dans le capital de filiales qui prennent en charge l'activité de gestion, de conseil ou de commercialisation dans le pays où la filiale est établie, au titre du rachat de parts, à la demande des actionnaires ou pour son ou leur compte
- aux actions détenues par le Fonds dans le capital d'une société constituée dans un pays tiers de l'UE qui investit ses actifs essentiellement dans des titres d'organismes émetteurs dont le siège social est situé dans cet État, lorsqu'en vertu de la législation de cet État, une détention de ce type représente le seul moyen par lequel le Fonds peut investir dans des titres d'organismes émetteurs de cet État à condition que la politique d'investissement de la société du pays tiers se conforme aux limites prévues aux Articles 43, 46 et 48 (1) et (2) de la Loi de 2010.

Il peut ne pas être tenu compte de ces limites à l'achat si, à ce moment-là, le montant brut des obligations ou des instruments du marché monétaire, ou le montant net des instruments en circulation ne peut pas être calculé.

Gestion et surveillance des risques liés aux instruments dérivés

La Société de gestion recourt à un processus de gestion des risques agréé et supervisé par son conseil d'administration qui lui permet de surveiller et de mesurer à tout moment les risques associés à chaque position sur instruments dérivés et sa contribution aux risques globaux de chaque Compartiment. Le calcul des risques est effectué chaque jour de négociation, que la Valeur liquidative du Compartiment soit calculée ou non ce jour-là.

Tous les Compartiments sont tenus de calculer leur exposition aux instruments dérivés à l'aide d'une des trois approches décrites dans le tableau ci-dessous. Le conseil d'administration de la Société de gestion détermine quelle approche chaque Compartiment utilisera, sur la base de l'évaluation du conseil d'administration du profil de risque du Compartiment, des exigences de la circulaire de la CSSF 11/512, des lignes directrices de l'AEMF 10-788 et des autres lois et réglementations applicables. Sauf indication contraire à la section « Description des Compartiments », chaque Compartiment recourt à l'approche d'engagements.

Le calcul de l'exposition aux risques liés aux instruments dérivés doit tenir compte de nombreux facteurs, y compris la valeur courante des actifs sous-jacents, du risque de contrepartie, de l'évolution prévisible du marché et du temps disponible pour liquider les positions. Tout usage d'instruments dérivés ayant une incidence significative sur le profil de risque d'un Compartiment est indiqué à la section « Description des Compartiments ».

À des fins de conformité et de contrôle des risques, tout instrument dérivé intégré dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire est comptabilisé comme un instrument dérivé et toute exposition à des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire acquise par le biais d'instruments dérivés (à l'exception des instruments dérivés indicels) est comptabilisée comme un investissement dans ces titres ou instruments.

Approche	Description
Engagement	En vertu des lignes directrices de l'AEMF 10-788, l'approche d'engagements prend en compte, soit la valeur de marché d'une position équivalente sur l'actif sous-jacent, soit la valeur notionnelle de l'instrument dérivé, selon le cas. Dans certaines circonstances, cela permet (i) l'exclusion de certains types de transactions de swap sans effet de levier ou de certaines transactions sans levier ou sans risque et (ii) la prise en compte de transactions de compensation et de couverture pour réduire l'exposition globale d'un Compartiment.
Valeur en risque absolue (VaR absolue)	Le Compartiment utilise des méthodes statistiques pour estimer, avec 99 % de confiance, la perte potentielle maximale qu'il pourrait subir en un mois (c'est-à-dire 20 jours de négociation) dans des conditions de marché « normales », sur la base des 12 mois précédents (c'est-à-dire 250 Jours ouvrés) de performance du Compartiment.
Valeur en risque relative (VaR relative)	La même que la VaR absolue, sauf que le Compartiment mesure son exposition aux risques par rapport à la performance de son indice de référence plutôt que par rapport à sa propre performance.

Des informations supplémentaires au sujet des exigences en matière de gestion des risques et des activités de chaque Compartiment sont disponibles sur demande.

Si un Compartiment calcule son exposition globale à l'aide de la VaR absolue ou relative, il calculera aussi son effet de levier maximal ou moyen estimé à l'aide de la méthode de « somme des notionnels ». D'après cette méthode, le Compartiment calcule l'exposition totale de toutes ses positions sur instruments dérivés, sans aucune compensation des positions qui devraient normalement s'annuler l'une l'autre. Une révision régulière des résultats de la VaR et de l'effet de levier est effectuée en interne.

Investir dans les Compartiments

Catégories d'Actions

Catégories d'Actions disponibles

Le tableau ci-dessous décrit toutes les Catégories d'Actions qu'un Compartiment est susceptible d'émettre.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles dans tous les Compartiments et certaines Catégories d'Actions et certains Compartiments qui sont disponibles dans certains pays et territoires peuvent ne pas être disponibles dans d'autres. La section « Description des Compartiments » indique quelles Catégories d'Actions sont disponibles pour chaque Compartiment et fournit des informations relatives aux coûts et autres caractéristiques.

Le Conseil peut émettre des Catégories d'Actions A, B, F, I, J, K, M, R, V et Z dans quelque devise que ce soit, en tant que catégories d'actions de capitalisation ou de distribution, et pouvant être couvertes ou non.

En ce qui concerne l'investissement initial minimal et l'investissement supplémentaire minimal, le Conseil peut accorder certaines dérogations.

Toutes les informations contenues dans le présent Prospectus au sujet de la disponibilité des Catégories d'Actions sont à jour à la date de publication du Prospectus. Pour les informations les plus actuelles concernant les Catégories d'Actions disponibles, veuillez vous rendre sur <http://www.avivainvestors.com> ou demander une liste gratuitement auprès du Siège social du Fonds.

Catégorie	Conçu pour	Investissement initial minimal*	Investissement supplémentaire minimal*
A	Investisseurs privés	2 000 € ou l'équivalent (sauf 200 000 ¥ pour les Catégories d'Actions émises en ¥)	2 000 € ou l'équivalent (sauf 200 000 ¥ pour les Catégories d'Actions émises en ¥)
B	Investisseurs privés	2 000 € ou l'équivalent (sauf 200 000 ¥ pour les Catégories d'Actions émises en ¥)	2 000 € ou l'équivalent (sauf 200 000 ¥ pour les Catégories d'Actions émises en ¥)
F	Fonds nourriciers ou autres fonds à la discrétion du Conseil	50 000 € ou l'équivalent	2 000 € ou l'équivalent
I	Investisseurs institutionnels**	500 000 € ou l'équivalent (sauf 50 000 000 ¥ pour les Catégories d'Actions émises en ¥)	2 000 € ou l'équivalent (sauf 200 000 ¥ pour les Catégories d'Actions émises en ¥)
J	Investisseurs privés investissant par le biais de filiales d'Aviva	750 000 € ou l'équivalent (sauf 75 000 000 ¥ pour les Catégories d'Actions émises en ¥)	2 000 € ou l'équivalent (sauf 200 000 ¥ pour les Catégories d'Actions émises en ¥)
K	Autres fonds Aviva, filiales d'Aviva et clients d'AIGSL	750 000 € ou l'équivalent (sauf 75 000 000 ¥ pour les Catégories d'Actions émises en ¥)	2 000 € ou l'équivalent (sauf 200 000 ¥ pour les Catégories d'Actions émises en ¥)
M	Investisseurs institutionnels**	25 000 000 € ou l'équivalent (sauf 2 500 000 000 ¥ pour les Catégories d'Actions émises en ¥)	2 000 € ou l'équivalent (sauf 200 000 ¥ pour les Catégories d'Actions émises en ¥)
R	Investisseurs privés	250 000 € ou l'équivalent (sauf 25 000 000 ¥ pour les Catégories d'Actions émises en ¥)	2 000 € ou l'équivalent (sauf 200 000 ¥ pour les Catégories d'Actions émises en ¥)
V	Clients d'AIGSL ayant accepté certaines conditions**	750 000 € ou l'équivalent (sauf 75 000 000 ¥ pour les Catégories d'Actions émises en ¥)	2 000 € ou l'équivalent (sauf 200 000 ¥ pour les Catégories d'Actions émises en ¥)
Z	Autres fonds Aviva et filiales d'Aviva**	1 000 000 € ou l'équivalent (sauf 100 000 000 ¥ pour les Catégories d'Actions émises en ¥)	2 000 € ou l'équivalent (sauf 200 000 ¥ pour les Catégories d'Actions émises en ¥)

* Pour les investisseurs prenant part à des plans d'épargne mensuelle, le Conseil peut accorder des dérogations concernant le montant des investissements initiaux et supplémentaires minimaux, autorisant une souscription mensuelle minimale de 250 €. Veuillez prendre contact avec la Société de gestion pour plus de détails au sujet du plan d'épargne mensuelle.

** Le Fonds peut retarder l'émission de ces Actions jusqu'à réception des documents relatifs au statut de l'investisseur qu'il estime satisfaisants. Le Fonds peut également, soit racheter, soit convertir en une autre Catégorie d'Actions les Actions de tout investisseur qu'il estime ne pas avoir les qualifications requises pour investir dans cette Catégorie d'Actions, avec préavis adressé à l'investisseur.

Politique de dividendes

Chaque Catégorie d'Actions peut être subdivisée en deux catégories — les Actions de distribution et les Actions de capitalisation. La politique de dividendes suivie par chaque Catégorie d'Actions est indiquée à la section « Description des Compartiments ».

En ce qui concerne les Actions de distribution, les dividendes seront déclarés à la discrétion du Conseil et payés dans la devise de la Catégorie d'Actions. Des dividendes supplémentaires peuvent également être déclarés dans la mesure autorisée par la loi luxembourgeoise. La politique du Fonds consiste à distribuer pratiquement tous les revenus pouvant être distribués accumulés pendant une période donnée (moins les coûts), mais le Fonds se réserve le droit de distribuer les revenus suivants :

- les plus-values réalisées et les autres revenus (après avoir procédé à une péréquation des revenus)
- plus-values latentes
- capital (tel qu'autorisé en vertu de l'Article 32 de la Loi de 2010)

Les Actionnaires peuvent faire convertir leurs dividendes dans une autre devise, à leurs risques et frais et sous réserve de l'accord de l'Agent de registre et de transfert. Les taux de change en vigueur au moment de la conversion sont utilisés pour calculer la valeur de change de la devise.

Les dividendes non réclamés seront restitués au Compartiment après cinq ans. Les dividendes sont versés uniquement au titre d'Actions détenues à la date d'enregistrement.

Aucun Compartiment n'effectuera de paiement de dividendes si les actifs du Fonds sont inférieurs aux exigences de capital minimal ou si le paiement des dividendes entraînerait la survenance de cette situation.

Catégories d'Actions couvertes

Tout Compartiment peut émettre toute Catégorie d'Actions sous une forme couverte, c'est-à-dire que la version couverte de la Catégorie d'Actions est libellée dans une devise différente de la devise de référence du portefeuille du Compartiment et est couverte par rapport à cette devise. Dans certains cas, qui seront indiqués à la section « Description des Compartiments », des Catégories d'Actions peuvent couvrir la valeur de la devise de la Catégorie d'Actions par rapport aux devises dans lesquelles les actifs sous-jacents sont libellés. Les Catégories d'Actions couvertes sont désignées par un « h ».

Tous les coûts spécifiquement associés à l'offre de chaque Catégorie d'Actions couverte (tels que la couverture du risque de change et les coûts de change) seront facturés à cette Catégorie d'Actions.

Veillez noter que les Actionnaires des Catégories d'Actions couvertes pourraient subir des pertes dues à des variations du taux de change dans la mesure où la couverture de la Catégorie d'Actions est incomplète et renonceront à toute plus-value potentielle liée aux variations de taux de change dans la mesure où la couverture est efficace.

Autres politiques relatives aux Catégories d'Actions

Chaque Action complète obtient une voix au sujet de toutes les questions portées devant une assemblée générale des Actionnaires. Un Compartiment peut émettre des rompus d'Actions équivalant au minimum à un millième d'une Action (trois décimales). Les rompus d'Actions ne sont pas assortis de droit de vote mais reçoivent leur partie au prorata de tout dividende, réinvestissement et produit de liquidation.

Les Actionnaires doivent procéder au paiement complet des Actions dans un délai de trois Jours ouvrés à compter de la demande de souscription. Des intérêts pourront être facturés aux Actionnaires qui paient avec du retard. Le Fonds émet uniquement des Actions nominatives, c'est-à-dire que le nom du propriétaire est enregistré dans le Registre des Actionnaires du Fonds. Les Actions ne sont assorties d'aucun privilège ou de droit de préemption. Aucun Compartiment n'a l'obligation de conférer aux Actionnaires existants de quelconques droits spéciaux ou conditions spéciales pour l'achat de nouvelles Actions.

Achat, conversion, rachat et transfert d'Actions

Informations d'application pour l'ensemble des transactions à l'exception du transfert d'Actions

Les Actionnaires peuvent introduire des demandes d'achat, de conversion ou de rachat (revente au Fonds) d'Actions à tout moment par le biais d'un conseiller ou d'un établissement financier. Les Actionnaires peuvent également introduire des demandes par fax, courrier ou SWIFT (négociation électronique). Les Actionnaires qui investissent depuis un pays dans lequel opère un mandataire ou un agent payeur doivent leur adresser leurs demandes. Dans tout autre pays dans lequel le Compartiment en question est enregistré, les demandes doivent être adressées à l'Agent de registre et de transfert.

Une fois introduite, une demande ne peut pas être retirée à moins qu'elle arrive lorsque

le calcul de la Valeur liquidative et la négociation des Actions sont suspendus et que la requête de la retirer arrive suffisamment de temps avant que le calcul de la Valeur liquidative et la négociation reprennent leur cours, de manière à ce que la demande initiale puisse être interceptée et annulée.

Chaque demande sera traitée à la Valeur liquidative suivante devant être calculée après son acceptation (c'est-à-dire que la demande est arrivée chez l'Agent de registre et de transfert et est considérée comme étant complète et authentique). Les ordres reçus et acceptés par l'Agent de registre et de transfert avant 13 heures CET lors d'un Jour de négociation seront traités ce jour-là. L'Agent de registre et de transfert traite toutes les demandes dans l'ordre dans lequel elles ont été reçues. Un avis de confirmation sera envoyé aux Actionnaires ou à leurs conseillers financiers, sur la base des meilleurs efforts possibles, dans un délai de 24 heures à compter du Jour de négociation.

Lorsqu'ils introduisent toute demande, les investisseurs doivent joindre toutes les informations relatives à leur identification nécessaires et les instructions relatives au Compartiment, à la Catégorie d'Actions, au compte et à la taille et direction de la transaction (achat, conversion ou rachat). Les Actionnaires doivent informer sans délai le Fonds de tout changement de leurs données personnelles ou bancaires.

Toute transaction peut impliquer des frais, tels que des frais d'entrée, des frais de sortie ou certains autres frais ou impôts. Veuillez vous reporter à la section « Description des Compartiments » pour plus d'informations ou demander à un conseiller financier. Les Actionnaires sont responsables de tous les coûts et impôts associés à chaque demande qu'ils introduisent.

Achat d'Actions

Pour effectuer un investissement initial, les investisseurs doivent remettre un formulaire de souscription rempli par écrit à l'Agent de registre et de transfert. Les ordres d'achat d'Actions peuvent être indiqués sous forme d'un montant dans une devise ou d'un nombre d'Actions.

Conversion d'Actions

Les Actionnaires peuvent convertir des Actions de tout Compartiment et de toute Catégorie en Actions de tout autre Compartiment et Catégorie, avec les exceptions suivantes :

- Les Actionnaires doivent répondre à toutes les exigences en matière d'admissibilité pour le Compartiment (le cas échéant)/la Catégorie d'Actions en laquelle/lequel ils demandent la conversion
- une conversion doit atteindre le montant d'investissement minimal de la Catégorie d'Actions en laquelle les Actions sont converties, et dans le cas d'une conversion partielle, ne doit pas laisser moins que le montant d'investissement minimal dans la Catégorie d'Actions depuis laquelle la conversion est effectuée

Le Fonds convertit les Actions sur une base de valeur pour valeur, fondée sur la Valeur liquidative des deux investissements (et, le cas échéant, de tout taux de change) au moment où le Fonds traite la demande.

Il n'y a aucuns frais pour la conversion proprement dite, bien que les Actionnaires qui effectuent des conversions trop fréquentes (plus de 12 conversions par année civile) soient susceptibles de devoir payer des

frais pour ce faire, comme indiqué à la section « Description des Compartiments ».

En outre, si un Actionnaire convertit des Actions en celles d'un Compartiment et d'une Catégorie d'Actions qui a des frais de vente plus élevés que ceux des Actions étant converties, il est possible que les Actionnaires doivent payer la différence.

Restrictions relatives à l'achat ou la conversion en Actions de certains Compartiments

Un Compartiment ou une Catégorie d'Actions peut être fermé aux nouvelles souscriptions ou aux conversions en ses Actions (mais pas au rachat ou à la conversion de ses Actions en autres Actions) si, de l'avis de la Société de gestion, la fermeture est nécessaire pour protéger les intérêts des Actionnaires existants. Sans limiter les circonstances dans lesquelles la fermeture peut être appropriée, une de ces circonstances serait lorsque le Compartiment a atteint une taille telle que la capacité du marché et/ou la capacité du Gestionnaire d'investissement a été atteinte, et lorsque l'autorisation de nouveaux afflux de capitaux nuit à la performance du Compartiment. Tout Compartiment, ou toute Catégorie d'Actions, peut être fermée aux nouvelles souscriptions ou aux conversions en ces Actions sans qu'un préavis soit adressé aux Actionnaires. Une fois fermé, un Compartiment ou une Catégorie d'Actions ne sera pas rouvert jusqu'à ce que, de l'avis de la Société de gestion, les circonstances ayant exigé sa fermeture n'aient plus cours.

Lorsque des fermetures aux nouvelles souscriptions ou aux conversions en Actions de ce Compartiment se produisent, le site Internet www.avivainvestors.com sera mis à jour pour indiquer le changement de statut du Compartiment ou de la Catégorie d'Actions concerné(e). Les investisseurs doivent obtenir la confirmation de la Société de gestion ou vérifier sur le site Internet le statut courant des Compartiments ou des Catégories d'Actions.

Rachat d'Actions

Lorsqu'ils demandent le rachat d'Actions, les Actionnaires peuvent indiquer soit un nombre d'Actions (y compris des rompus d'Actions), soit un montant dans une devise. Toutes les demandes seront traitées dans l'ordre dans lequel elles ont été reçues. Si un Actionnaire demande un rachat qui laisserait sur le compte un montant inférieur à celui du montant de détention minimal, toutes les Actions du compte seront vendues et le compte sera fermé, sous réserve d'un préavis d'un mois adressé à l'Actionnaire ou aux Actionnaires pour lui ou leur permettre d'augmenter sa ou leur détention.

Lorsque des Actionnaires demandent le rachat d'Actions, le Fonds procède au paiement dans la devise de référence de la Catégorie d'Actions. Le paiement sera envoyé dans un délai de trois Jours ouvrés (quatre Jours ouvrés pour le Compartiment Asian High Yield Bond Fund) à compter du Jour ouvré au cours duquel le Fonds a traité la transaction.

À leur demande, et à leurs propres risques et frais, les Actionnaires peuvent faire convertir leurs paiements de rachat en une devise différente. Pour organiser des conversions de ce type, les Actionnaires doivent prendre contact avec l'Agent de registre et de transfert au sujet des conditions et frais avant d'introduire une demande de rachat.

Tout changement de coordonnées bancaires et de données personnelles d'un Actionnaire sur le formulaire de souscription doit être communiqué par écrit à l'Agent de registre et de transfert et comporter les signatures de tous les Actionnaires du compte.

Le Fonds ne paie pas d'intérêts sur les produits de rachat dont le transfert ou la réception est retardé pour une quelconque raison. Le Fonds paiera les produits de rachat uniquement à l'Actionnaire ou aux Actionnaires identifié(s) dans le Registre des Actionnaires.

En fonction de la performance d'un Compartiment et de l'effet des frais, lorsque les Actionnaires demandent le rachat de leurs Actions, il est possible que leur valeur soit moins élevée que le montant investi.

Transfert d'Actions

Comme alternative à la conversion ou au rachat, les Actionnaires peuvent transférer la propriété de leurs Actions à un autre investisseur par le biais de l'Agent de registre et de transfert.

Veillez noter que le Conseil peut facturer des frais annuels à tout compte d'Actionnaire associé à un transfert d'Actions. Tous les transferts doivent satisfaire aux exigences en matière d'admissibilité et aux restrictions pouvant être d'application. Par exemple, les Actions institutionnelles ne peuvent pas être transférées à des investisseurs non institutionnels et aucune Action de quelque type que ce soit ne peut être transférée à un investisseur américain. Si un transfert à un propriétaire non admissible a lieu, le Conseil annulera le transfert, requerra un nouveau transfert à un propriétaire admissible ou liquidera les Actions.

Cotation des Actions

Le Conseil peut décider, à son entière discrétion, d'inscrire les Actions à la cote de la Bourse de Luxembourg.

Les Actions cotées à la Bourse de Luxembourg sont tenues d'être librement transférables et négociables sur cette Bourse dès leur admission à cette cote (et le Fonds n'est pas habilité à annuler les transactions enregistrées par cette bourse).

Les restrictions en matière de détention de la Catégorie d'Actions concernée s'appliqueront néanmoins à toute partie à laquelle des Actions sont transférées par l'intermédiaire de la Bourse de Luxembourg.

Dans un tel cas, le Conseil exigera le rachat obligatoire de l'ensemble des Actions détenues par un Actionnaire, ou le transfert de ces Actions à un Actionnaire auquel il n'est pas interdit de détenir des Actions.

Méthode de calcul de la Valeur liquidative

Calendrier et formule

La Valeur liquidative de chaque Compartiment et Catégorie d'Actions est calculée chaque Jour d'évaluation pour ce Compartiment (comme décrit à la section « Description des Compartiments »). Chaque Valeur

liquidative est mentionnée dans la devise de référence de la Catégorie d'Actions en question et est calculée avec 4 décimales.

La formule suivante est utilisée pour calculer la Valeur liquidative de chaque Catégorie d'Actions :

$$\frac{\text{(actifs – passifs)}}{\text{nombre d'Actions en circulation}} = \text{VL}$$

Les actifs et passifs d'un Compartiment sont alloués aux Catégories d'Actions individuelles et le calcul est réalisé en divisant le total de l'actif net du Compartiment par le nombre total d'Actions en circulation pour le Compartiment concerné ou la Catégorie d'Actions concernée. Si un Compartiment compte plus d'une Catégorie d'Actions, la partie du total de l'actif net du Compartiment imputable à la Catégorie d'Actions en question sera divisée par le nombre total d'Actions émises de cette Catégorie.

Méthode d'évaluation des Actifs par le Fonds

Le Fonds détermine la valeur des actifs de chaque Compartiment comme suit :

- **Les liquidités disponibles ou en dépôt, les effets et traites à vue, créances clients, charges payées d'avance, dividendes en numéraire et intérêts déclarés ou courus (comme indiqué ci-dessus) mais non encore perçus.** Évalués à leur pleine valeur, moins toute décote appropriée que le Fonds pourrait appliquer sur la base de ses évaluations de toute circonstance rendant le paiement complet improbable.
- **Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments dérivés cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou négociés sur tout autre marché réglementé.** Généralement évalués au prix de marché le plus récent. Lorsque des titres, instruments du marché monétaire et/ou instruments dérivés sont négociés sur tout marché réglementé opérant sur la base de prix acheteur et vendeur différents, l'évaluation au prix moyen du marché peut être appliquée en fonction de la décision du Conseil.
- **Titres non cotés ou titres cotés pour lesquels le prix tel que déterminé conformément aux dispositions ci-dessus n'est pas représentatif de la juste valeur de marché.** Évalués à une estimation de bonne foi et prudente de leur prix de vente raisonnablement prévisible.
- **Instruments dérivés non cotés sur une quelconque bourse de valeur officielle ou négociés de gré à gré.** Évalués d'une façon fiable et vérifiable quotidiennement et conformément à la pratique du marché.
- **Actions d'OPCVM ou d'OPC.** Évaluées à la valeur liquidative la plus récente annoncée par l'OPCVM/OPC.
- **Swaps.** Évalués à leur juste valeur calculée sur la base des titres sous-jacents (à la clôture du marché ou en cours de séance) et des caractéristiques des engagements sous-jacents.
- **Devises.** Évaluées au taux de change applicable. Ce taux est utilisé pour évaluer les devises détenues en tant qu'actifs et lors de la conversion de la valeur des titres libellés dans d'autres devises en la devise de base du Compartiment.

Au cas où un prix externe pertinent ne serait plus à jour ou indisponible, ou lorsque les règles ci-dessus ne peuvent pas être suivies (en raison d'un risque de crédit caché, par exemple), les investissements seront évalués, prudemment et de bonne foi, à un prix de vente raisonnablement prévisible.

Dépôt obligatoire des Actions au porteur

Afin de contribuer à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le Luxembourg exige que toutes les actions au porteur (certificats d'action) soient mises en dépôt auprès d'un dépositaire agréé.

Si vous détenez des actions au porteur, vous devez les mettre en dépôt auprès de la Banque Internationale à Luxembourg (siège social : 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg) pour le 18 février 2016 au plus tard. Tous les droits de vote et de distribution attachés aux actions au porteur seront suspendus jusqu'au dépôt. Toute action au porteur n'ayant pas été déposée pour la date susmentionnée sera annulée et les produits nets seront déposés auprès de la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Impôts

Impôts payés sur les actifs du Compartiment (« taxe d'abonnement »)

Compartiments qui investissent exclusivement dans des instruments du marché monétaire et/ou des dépôts bancaires : 0,01 %

Compartiments ou Catégories d'Actions conçus pour un ou plusieurs investisseurs institutionnels : 0,01 %

Tous les autres Compartiments et Catégories d'Actions : 0,05 %

La taxe d'abonnement est réduite à zéro pour les fonds qui investissent dans d'autres fonds luxembourgeois déjà soumis à la taxe d'abonnement.

La taxe d'abonnement est calculée et payable trimestriellement, sur la valeur liquidative totale des Actions en circulation du Fonds à la fin de chaque trimestre. Le Fonds n'est actuellement soumis à aucun impôt luxembourgeois sur le revenu, aucune retenue à la source et aucun impôt sur les plus-values.

Impôts payés directement par les Actionnaires

Les Actionnaires n'étant pas des contribuables luxembourgeois ne sont actuellement soumis à aucun impôt luxembourgeois sur les plus-values, le revenu, aucune retenue à la source, aucun droit sur les donations, impôt sur la fortune, droit de succession ou autres impôts. Les Actionnaires que le Luxembourg considère comme des résidents ou y ayant un établissement permanent peuvent être soumis aux impôts luxembourgeois.

Les Actionnaires qui vivent en dehors du Luxembourg doivent être conscients du fait qu'en vertu de la réglementation de l'UE, tous fonds reçus de la part du Fonds (y compris les produits de rachat des Actions des Compartiments) doivent soit être déclarés au pays de résidence de l'Actionnaire, soit être soumis à une retenue à la source.

Le 3 juin 2003, le Conseil de l'Union européenne (l'« UE ») a adopté la directive 2003/48/CE du Conseil en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts (ci-après la « Directive sur l'épargne »). Conformément à la Directive sur l'épargne, les États membres de l'UE sont tenus de fournir aux autorités fiscales d'un autre État membre de l'UE les informations relatives aux paiements d'intérêts ou autres revenus similaires (au sens de la Directive sur l'épargne) versés par un agent payeur (au sens de la Directive sur l'épargne) à une personne physique bénéficiaire effectif étant un résident de, ou à certaines entités résiduelles (au sens de la Directive sur l'épargne) établies dans, cet autre État membre de l'UE.

Conformément à la loi luxembourgeoise du 21 juin 2005 (la « Loi de 2005 »), la mise en application de la Directive sur l'épargne, telle que modifiée par la Loi du 25 novembre 2014 et plusieurs accords conclus entre le Luxembourg et certains territoires dépendants ou associés à l'UE (les « Territoires »), un agent payeur établi au Luxembourg est tenu, à compter du 1^{er} janvier 2015, d'informer les autorités fiscales luxembourgeoises des paiements d'intérêts et d'autres revenus similaires qu'il verse à (ou dans certaines circonstances, au bénéfice de) une personne physique ou certaines entités résiduelles résidentes ou établies dans un autre État membre ou dans les Territoires, et certaines données à caractère personnel concernant le propriétaire effectif. Lesdites informations seront fournies par les autorités fiscales luxembourgeoises aux autorités fiscales compétentes étrangères de l'État de résidence du propriétaire effectif (au sens de la Directive sur l'épargne).

Conformément à la législation actuelle, les distributions réalisées par le Fonds relèveront de la Directive sur l'épargne si le Fonds investit 15 % ou plus de ses actifs dans des titres de créance (au sens de la Directive sur l'épargne).

Le paiement des produits lors de la vente, du remboursement ou du rachat d'Actions du Fonds relèveront de la Loi de 2005 si le Fonds investit directement ou indirectement 25 % ou plus de ses actifs dans des titres de créance au sens de la Loi de 2005.

Cependant, le 24 mars 2014, le Conseil de l'Union européenne a adopté la Directive 2014/48/UE du Conseil modifiant la Directive sur l'épargne (la « Directive portant modification »). Les États membres de l'UE doivent adopter et publier pour le 1^{er} janvier 2016 les lois,

règlementations et dispositions administratives nécessaires pour se conformer à la Directive portant modification. La Directive portant modification élargit, entre autres, la portée de la Directive sur l'épargne en étendant la définition des paiements d'intérêts et couvrira les revenus distribués par ou les revenus réalisés sur la vente, le remboursement ou le rachat d'actions ou de parts d'organismes de placement collectif ou d'autres fonds ou programmes de placement collectif, qui sont soit enregistrés en tant que tels conformément à la loi de tout État membre de l'UE ou des États membres, soit ont des règlements ou des statuts de fonds régis par la loi relative aux fonds ou programmes de placement collectif d'un de ces États ou pays, quelle que soit la forme juridique desdits organismes, fonds ou programmes et indépendamment de l'existence de toute restriction à un groupe limité d'investisseurs au cas où lesdits organismes, fonds ou programmes investissent, directement ou indirectement, un certain pourcentage de leurs actifs dans des titres de créance tels que définis dans la Directive sur l'épargne modifiée.

Il est conseillé aux Actionnaires de consulter un conseiller fiscal pour obtenir des informations au sujet des conséquences fiscales potentielles de l'achat, du rachat ou de la perception de revenus de la part d'un Compartiment.

Statut fiscal pour les Investisseurs britanniques

Voir la section « Informations destinées aux Investisseurs britanniques » à la page 56.

Autres politiques concernant les Actions

Droits que se réserve le Fonds

Le Fonds se réserve le droit de prendre une quelconque des mesures suivantes à quelque moment que ce soit :

- **Réduire ou déroger à tout investissement initial ou solde de compte minimal indiqué** au titre de tout Compartiment, particulièrement pour les Actionnaires qui s'engagent à investir un certain montant au fil du temps.
- **Rejeter toute demande d'achat d'Actions**, qu'il s'agisse d'un investissement initial ou supplémentaire, pour quelque raison que ce soit.
- **Clôturer un compte et envoyer les produits à l'Actionnaire si, suite à un retrait, le solde d'un compte est inférieur à toute valeur minimale mentionnée.** Le Fonds donnera un préavis d'un mois à l'Actionnaire avant de clôturer un compte, afin de lui donner le temps d'acheter plus d'Actions, de convertir les Actions en Actions d'un autre Compartiment ou de demander le rachat des Actions. (Si le solde d'un compte descend en dessous du minimum en raison de la performance du Compartiment, le Fonds ne clôturera pas le compte)
- **Prendre des mesures au titre des US persons ou d'autres investisseurs non admissibles au sujet desquels il est découvert qu'elles sont Actionnaires.** Lorsque le Fonds estime que toute personne non autorisée à détenir des Actions (soit seule ou avec toute autre personne) est l'ayant droit économique d'Actions ou contrevient à ses déclarations et garanties ou encore n'a pas fourni une quelconque déclaration ou garantie que le Conseil d'administration peut requérir, le Fonds peut procéder au rachat forcé de tout ou partie des Actions de l'investisseur. Au cas où il apparaît que, en conséquence d'une erreur commise par le Fonds ou ses agents, un Investisseur non institutionnel détient des Actions d'un type réservé aux Investisseurs institutionnels, le Fonds peut, au lieu de racheter les Actions comme décrit dans le paragraphe ci-dessus, procéder à la conversion forcée des Actions de l'investisseur en Actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie étant pratiquement identique en termes d'objectif d'investissement (bien que ses frais et dépenses ne le soient pas nécessairement). Si la détention originale était le résultat d'une erreur de la part du Fonds ou de ses agents, le Fonds effectuera ce type de conversion. Si la détention originale ne résultait pas d'une erreur de la part du Fonds ou de ses agents, le Fonds se réserve le droit de choisir de résoudre ou non le problème par le biais d'un rachat forcé ou d'une conversion forcée.
- **Temporairement suspendre le calcul de la Valeur liquidative et les transactions sur les Actions d'un Compartiment lorsqu'un quelconque des éléments suivants est vrai :**
 - les bourses ou marchés principaux associés à une partie substantielle des investissements du Compartiment sont fermés lorsqu'ils devraient normalement être ouverts, ou leurs négociations sont restreintes ou suspendues
 - un ou plusieurs autres fonds d'investissement dans lesquels le Compartiment a investi des montants substantiels ont suspendu le calcul de sa valeur liquidative ou les opérations sur ses actions
 - une urgence a rendu impossible l'évaluation ou la négociation des actifs du Compartiment
 - il y a eu une perturbation dans les systèmes de communication normalement utilisés par le Fonds ou toute bourse de valeurs pour évaluer les actifs
 - le Fonds est incapable de rapatrier des fonds suffisants pour réaliser les paiements des rachats ou le Conseil estime que le Fonds est incapable de changer des devises à un taux normal, que ce soit pour faire des investissements pour le portefeuille ou des paiements de rachats
 - le Compartiment ou le Fonds est en liquidation, ou le Conseil a décidé de demander de voter sur la liquidation (la suspension peut être effective soit lors de ladite décision, soit après la date à laquelle l'avis de convocation à l'assemblée lors de laquelle le vote aura lieu a été communiqué)
 - toute période pendant laquelle les actifs investis par le biais d'une filiale du Fonds ne peuvent pas être déterminés avec précision

- toute autre circonstance se produit qui justifierait la suspension pour la protection des actionnaires conformément aux dispositions de la Loi de 2010.

Une suspension pourrait s'appliquer à tout Compartiment (ou à tous) et à tout type de demande (achat, conversion, rachat). Les Actionnaires dont le traitement des ordres est retardé en raison d'une suspension seront notifiés de la suspension et de la fin de celle-ci.

- **Limiter le nombre d'Actions pouvant être rachetées un Jour de négociation donné.** Lors de tout Jour de négociation, un Compartiment peut arrêter de traiter les demandes de rachat d'Actions une fois qu'il a traité des demandes de rachat équivalent à 10 % de ses actions. Toute demande non traitée ce jour-là sera placée dans la file d'attente et traitée après que tous les ordres devant elle dans la file d'attente eurent été traités.
- **Accepter des titres en paiement d'Actions, ou réaliser des paiements de rachat avec des titres (paiements en nature).** Les investisseurs qui cherchent un achat ou un rachat d'Actions en nature doivent obtenir l'accord du Conseil. À moins que le Conseil n'estime que la transaction serait plus bénéfique au Fonds et aux autres Actionnaires qu'une opération en numéraire, l'Actionnaire demandant la transaction doit payer tous les coûts associés à la transaction en nature (évaluation des titres, frais de courtage, rapport d'audit, etc.).

Au titre des rachats en nature, le Fonds cherchera à fournir à l'investisseur une sélection de titres qui correspondent totalement ou presque à la composition globale du portefeuille du Compartiment au moment où la transaction est traitée.

Swing pricing et commission de dilution

Les Jours de négociation où les négociations sur les Actions d'un Compartiment sont excessives (comme défini à ce moment-là par le Conseil), soit la Valeur liquidative d'un Compartiment peut être ajustée en appliquant le swing pricing, soit une commission de dilution peut être prélevée sur la transaction :

Swing pricing La Valeur liquidative est ajustée à la hausse lorsqu'il y a une forte demande pour acheter des Actions des Compartiments et à la baisse lorsqu'il y a une forte demande pour que le Fonds rachète des Actions des Compartiments. L'ajustement peut varier d'un Compartiment à l'autre et ne dépassera normalement pas 2 % de la Valeur liquidative par Action originale sauf en cas de conditions de marché exceptionnelles.

Les seuils à partir desquels le swing pricing est déclenché sont fixés par la Société de gestion et peuvent varier au fil du temps, ainsi que d'un Compartiment à l'autre.

Le swing pricing a pour objectif de contribuer à protéger les Actionnaires qui conservent leurs Actions des effets potentiellement négatifs sur la valeur du Compartiment pouvant être créés par des transactions sur de grands volumes d'Actions du Compartiment.
Compartiments concernés : tous, à l'exception des Compartiments Multi-Strategy Target Income Fund et Multi-Strategy Target Return Fund.

Commission de dilution Un Compartiment facture des frais supplémentaires pouvant atteindre 2 % sur les transactions sur Actions. Lorsqu'il y a une forte demande de rachat d'Actions du Compartiment, la commission de dilution est facturée sur les rachats et lorsqu'il y a une forte demande pour acheter des Actions du Compartiment.
Compartiments concernés : Compartiments Multi-Strategy Target Income Fund et Multi-Strategy Target Return Fund.

Juste valeur de marché

Pendant des périodes de forte volatilité ou d'autres circonstances inhabituelles, le Conseil peut faire ajuster la Valeur liquidative d'un Compartiment par la Société de gestion afin de refléter avec plus de précision la juste valeur de marché de toute position détenue par le Compartiment négociée sur des marchés étant fermés à ce moment-là. Tout ajustement de la juste valeur sera appliqué de façon cohérente à l'ensemble des Catégories d'Actions d'un Compartiment.

Pratiques de synchronisation des marchés (market timing)

L'achat et la demande de rachat d'Actions des Compartiments en vue de profits à court terme (pratiques de synchronisation des marchés) peuvent perturber la gestion du portefeuille et accroître les dépenses du Compartiment, au détriment des autres Actionnaires. Le Fonds n'autorise aucune pratique de synchronisation des marchés sciemment et peut demander à la Société de gestion de prendre diverses mesures pour protéger les intérêts des Actionnaires, y compris le refus, la suspension ou l'annulation de toute demande que le Fonds suspecte d'être associée à des pratiques de synchronisation des marchés. En appliquant cette règle, le Fonds peut considérer comme un groupe tous les comptes ayant des propriétaires ou un contrôle communs.

Mesures contre le crime et le terrorisme

Avant d'être approuvé pour réaliser un investissement initial, chaque investisseur doit fournir une preuve formelle de son identité :

- **Personnes physiques.** Une carte d'identité ou un passeport dûment certifié conforme par une autorité publique (telle qu'un notaire, un officier de police ou un ambassadeur) dans son pays de résidence.
- **Sociétés et autres entités.** Une copie certifiée conforme des Statuts, des comptes publiés ou d'un autre document réglementaire officiel, plus, en ce qui concerne les propriétaires de l'entité ou d'autres bénéficiaires économiques, la preuve d'identité décrite ci-dessus pour les personnes physiques.

À tout moment, des documents supplémentaires peuvent être demandés à tout Actionnaire et toute ouverture de compte ou demande d'investissement en cours peut être retardée ou refusée jusqu'à ce que le Fonds ait reçu ce qu'il considère être des informations adéquates. Les investisseurs du Fonds ayant un solde de zéro pendant 12 mois ou plus doivent refaire une demande en tant que nouveaux investisseurs. Pour plus de détails, veuillez prendre contact avec l'Agent de registre et de transfert.

Opérations hors délais

Le Fonds prend des mesures pour s'assurer que toute demande d'achat, de conversion ou de rachat qui est reçue après l'heure limite d'acceptation des ordres un Jour de négociation donné ne soit pas traitée ce Jour de négociation.

Nouveaux Compartiments et nouvelles Catégories d'Actions

Tout Compartiment ou Catégorie d'Actions nouvellement créé sera décrit dans une version mise à jour du présent Prospectus. Cependant, toutes les informations contenues dans le présent Prospectus au sujet de la disponibilité des Catégories d'Actions sont à jour à la date de publication du Prospectus. Pour obtenir les informations les plus à jour au sujet de la disponibilité des Catégories d'Actions, veuillez vous rendre sur www.avivainvestors.com ou demander gratuitement une liste auprès du Siège social.

Si les investisseurs achètent des Actions pendant une période d'investissement initial (qui est susceptible de ne durer qu'un jour), le Fonds doit recevoir le paiement (par voie électronique, net de tous frais bancaires, et dans la devise de référence du Compartiment et de la Catégorie d'Actions concernés) pendant la période indiquée dans une version du présent Prospectus qui décrit l'offre. Dans le cas contraire, le Fonds peut refuser l'investissement ou le traiter à la Valeur liquidative en vigueur lorsque la demande est reçue et acceptée.

Protection des données à caractère personnel

Le Fonds exige des données à caractère personnel à diverses fins, telles que le traitement des demandes, la fourniture de services aux Actionnaires, se prémunir contre des accès non autorisés aux comptes et afin de se conformer aux diverses lois et réglementations.

Le Fonds peut faire tout ce qui suit avec les données à caractère personnel :

- les recueillir, les conserver et les utiliser sous forme électronique ou physique (y compris l'enregistrement d'appels téléphoniques passés à

des investisseurs ou leurs représentants ou reçus de la part de ceux-ci)

- les partager avec des centres de traitement externes, des agents de livraison ou de paiement, ou d'autres tiers dans la mesure nécessaire pour fournir des services aux Actionnaires ; ces tiers peuvent être ou ne pas être des entités Aviva et certains peuvent être établis dans des pays dont les normes en matière de protection des données sont inférieures à celles de l'UE
- les partager dans la mesure requise par la loi ou la réglementation (luxembourgeoise ou autre)

Le Fonds prend des mesures raisonnables pour s'assurer de l'exactitude et de la confidentialité de toutes les données à caractère personnel, et ne les utilise ou les divulgue pas davantage que dans la mesure décrite dans la présente section sans l'accord de l'Actionnaire. Dans le même temps, ni le Fonds ni aucune entité Aviva n'acceptent de responsabilité quant au partage de données à caractère personnel avec des tiers, sauf en cas de négligence de la part du Fonds, d'une entité Aviva ou d'un quelconque de leurs employés ou directeurs. Les données à caractère personnel ne sont pas conservées plus longtemps que ne l'indiquent les lois applicables. Les Actionnaires ont le droit, à tout moment, d'examiner, corriger ou demander l'effacement des données à caractère personnel leur étant relatives qui sont enregistrées auprès du Fonds et de ses prestataires de services.

Informations destinées aux Investisseurs britanniques

Ces informations constituent un résumé général de la législation et des pratiques fiscales ; les Actionnaires ne doivent pas les considérer comme étant des conseils juridiques ou fiscaux ou comme une garantie de tout résultat fiscal particulier. Les informations sont à jour à la date de publication du présent Prospectus, mais peuvent ne plus l'être à l'avenir. Le Fonds recommande que les Actionnaires consultent un conseiller en investissement et un conseiller fiscal avant d'investir. Sauf mention contraire, les informations sont d'application uniquement pour les personnes physiques et les entités qui paient des impôts au Royaume-Uni et peuvent ne pas s'appliquer à l'ensemble d'entre eux.

Informations fiscales britanniques d'ordre général (anti-évasion)

Transferts d'actifs à l'étranger En vertu de la loi relative à l'impôt sur le revenu (*Income Tax Act*) de 2007, les investisseurs britanniques qui transfèrent des actifs à des personnes physiques ou des sociétés étant résidentes ou domiciliées en dehors du Royaume-Uni d'une façon qui éviterait l'imposition britannique peuvent être redevables de l'impôt sur les revenus et les bénéfices non distribués du Fonds. Ces dispositions s'appliquent également aux personnes physiques résidentes ordinaires au Royaume-Uni mais qui sont domiciliées autre part, sauf si elles demandent des crédits d'impôt au Royaume-Uni en raison de l'impôt sur le revenu payé autre part.

Règles relatives aux fonds étrangers contrôlés En vertu de la loi sur l'impôt sur le revenu et des sociétés de 1988 (*Income and Corporation Taxes Act*), il peut y avoir un impôt sur le revenu (mais pas sur les plus-values en règle générale) pour les sociétés résidentes britanniques ayant des intérêts directs ou indirects dans 25 % ou plus des bénéfices d'une société établie dans un pays ou territoire où les impôts sont peu élevés, mais contrôlée par des résidents britanniques.

Attribution des plus-values de sociétés non-résidentes En vertu de la loi sur la fiscalité des plus-values imposables (*Taxation of Chargeable Gains Act*) de 1992, toute société en dehors du Royaume-Uni qui serait considérée comme une société fermée si elle se trouvait au Royaume-Uni peut engendrer des conséquences fiscales pour ses propriétaires. Plus particulièrement, tout investisseur qui possède, à titre personnel ou avec des personnes étroitement liées, 10 % ou plus d'une société de ce type pourrait être passible, proportionnellement à sa propriété de la société, d'impôts sur les plus-values issues d'un investissement dans un Fonds détenu par la société.

Statut de Distributing Fund/Reporting Fund

Autant que faire se peut, le Conseil a l'intention d'exploiter le Fonds de manière à ce que les charges fiscales britanniques soient aussi faibles que possible.

Application des règles relatives aux fonds étrangers En vertu des règles britanniques relatives aux fonds étrangers, chaque Catégorie d'Actions de chaque Compartiment est considérée comme un fonds étranger distinct.

Plus-values sur les Catégories d'Actions étant des Reporting Funds

Le Fonds sollicitera le statut de « Distributor Fund/Reporting Fund » au titre de toutes les Actions de distribution désignée par un « x » et de toutes les Actions de capitalisation désignées par un « y ». En ce qui concerne toute Action ayant ce statut, tout bénéfice réalisé lors de conversions, rachats ou transferts d'Actions sera imposé comme une plus-value (sous réserve des règles présentées ci-dessous pour les investisseurs personnes morales souscrivant des Actions de Fonds obligataires). Pour toutes les autres actions, lesdits bénéfices seront imposés comme un revenu.

Fonds obligataires En ce qui concerne les investisseurs britanniques soumis à l'impôt des sociétés et qui investissent dans des fonds obligataires (généralement, tout fonds investissant plus de 60 % de ses actifs dans des titres de créance), tous les bénéfices et plus-values provenant du fonds seront imposés comme des revenus. Cela comprend les plus-values sur la vente d'Actions ainsi que les plus-values réalisées par le fonds pendant qu'il était détenu par l'investisseur. Au cas où une quelconque Catégorie d'Actions dépasserait la limite de 60 %, cela déclencherait l'application de cette règle pour tous les investisseurs étant Actionnaires à ce moment-là.

Types d'investisseurs particuliers Des régimes dérogatoires s'appliquent aux compagnies d'assurance vie, fonds de pension, fonds d'investissement, *unit trusts* autorisés et aux sociétés d'investissement à capital variable britanniques.

Revenus En fonction de la situation personnelle et des points décrits ci-dessous, les investisseurs britanniques seront passibles de l'impôt sur le revenu ou des sociétés au titre de toute distribution de revenus enregistrée par le Fonds. Cela comprend les revenus enregistrés mais non distribués aux Actionnaires, ainsi que les revenus distribués mais réinvestis par l'Actionnaire.

Les investisseurs soumis à l'impôt des sociétés seront généralement exonérés de cet impôt sur les dividendes et autres distributions de revenus, sauf application des règles relatives aux Fonds obligataires ou d'autres dispositions de lutte contre l'évasion fiscale.

Dans certains cas, les investisseurs soumis à l'impôt sur le revenu pourront avoir droit à un crédit d'impôt non remboursable déductible de l'impôt sur le revenu total dont ils seraient redevables au titre des dividendes ou d'autres formes de distributions de revenus. Lorsqu'il s'applique, ce crédit d'impôt est égal à 10 % du montant cumulé des distributions et du crédit d'impôt, soit un neuvième des distributions perçues.

Pour les Investisseurs britanniques qui investissent dans des Fonds obligataires, toutes les distributions seront imposées comme des intérêts, sans ouvrir le droit à un crédit d'impôt non remboursable.

Les distributions réalisées par le Fonds soumises à une retenue d'impôt à la source étrangère pourront, s'il y a lieu, bénéficier d'un dégrèvement en vertu des dispositions du traité de non double imposition conclu entre le Royaume-Uni et le Luxembourg. À la date de publication du présent Prospectus, au moins une Catégorie d'Actions de chacun des Compartiments suivants a déposé une demande pour bénéficier du statut de *reporting fund* britannique :

Asian Equity Income Fund
Emerging Markets Bond Fund
Emerging Markets Corporate Bond Fund
Emerging Markets Equity Income Fund
Emerging Markets Equity Small Cap Fund
Emerging Markets Local Currency Bond Fund
Emerging Europe Equity Fund
European Corporate Bond Fund
European Real Estate Securities Fund
Global Aggregate Bond Fund

Global Convertibles Absolute Return Fund
Global Convertibles Fund
Global High Yield Bond Fund
Long Term European Bond Fund
Multi-Strategy Target Return Fund
Short Duration Global High Yield Bond Fund
Short Term European Bond Fund
UK Opportunities Fund
US Equity Income Fund

Loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (loi FATCA)

Les dispositions de la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (communément connue sous le nom de FATCA) sont contenues dans la loi relative aux incitations à l'embauche pour restaurer l'emploi (*Hiring Incentives to Restore Employment Act*, la « Loi sur l'embauche »), qui a été promulguée en droit américain en mars 2010.

Ces dispositions sont une législation américaine visant à réduire l'évasion fiscale commise par des citoyens américains. Elle exige des établissements financiers en dehors des États-Unis (« établissements financiers étrangers » ou « FFI » en anglais) de recueillir et transmettre annuellement les informations au sujet des « Comptes financiers » détenus par des « US Persons désignées », directement ou indirectement, aux autorités fiscales américaines, l'Internal Revenue Service (« IRS »). Une retenue à la source de 30 % est imposée sur certains revenus d'origine américaine de tout FFI qui ne se conforme pas à cette exigence. Ce régime entrera en vigueur par étapes successives entre le 1^{er} juillet 2014 et le 1^{er} janvier 2017.

En règle générale, les fonds non américains, tels que le Fonds et ses Compartiments, seront des FFI et devront conclure des accords FFI avec l'IRS à moins qu'ils répondent aux exigences pour être des FFI « réputés conformes ». Si, sous réserve d'un accord intergouvernemental de modèle 1 (« AIG »), ils peuvent répondre aux exigences en vertu de l'AIG de leur pays local en tant qu'« établissement financier déclarant » ou qu'« établissement financier non déclarant ». Les AIG sont des accords entre les États-Unis et des pays ou territoires étrangers visant à mettre en œuvre la conformité à FATCA. Le 28 mars 2014, le Grand-Duché de Luxembourg a conclu un AIG de modèle 1 avec les États-Unis et un protocole d'entente au titre de celui-ci. Le Fonds devrait par conséquent se conformer audit AIG luxembourgeois.

Le Fonds évaluera en permanence l'étendue des exigences que FATCA et, notamment, l'AIG luxembourgeois lui imposent. Afin de s'y conformer, le Fonds (ou son délégué) peut, entre autres, exiger de tous les Actionnaires qu'ils fournissent des documents probants réglementaires de leur résidence fiscale afin de vérifier s'ils remplissent les conditions pour être des US Persons désignées (telles que définies dans l'AIG).

La Société de gestion a classé le Fonds en tant que « Fonds soumis à restrictions », tel que défini dans les Réglementations du Trésor américain de 1986 (*U.S. Internal Revenue Code*) (« Réglementations FATCA ») aux sections 1471 à 1474 et les dispositions en matière d'interprétation à l'Annexe II de l'AIG luxembourgeois. Par conséquent, le Fonds ne dispose pas de Numéro d'identification d'intermédiaire mondial (« GIIN » en anglais). Un formulaire W-8BEN-E est disponible sur demande.

Les Actionnaires, et les intermédiaires agissant pour le compte d'Actionnaires, doivent noter que la politique en vigueur du Fonds consiste à ne pas offrir ou vendre, directement ou indirectement, des Actions à une quelconque des personnes suivantes, comme défini dans l'AIG, à moins qu'elles ne soient vendues et détenues par un établissement financier étranger participant, tels que défini en vertu des règles FATCA, agissant en qualité de mandataire :

- une U.S. Person désignée
- un établissement financier étranger non participant
- un établissement non financier passif ayant un ou plusieurs propriétaires américains substantiels

Les termes « US Person désignée » et « US Person » sont définis par l'AIG luxembourgeois (AIG luxembourgeois Article 1.1. (ff) et (ee)). Ces définitions sont sujettes à modification ; par conséquent, les investisseurs potentiels et les Actionnaires doivent consulter leurs propres conseillers fiscaux au sujet des conséquences possibles de FATCA sur leur investissement dans le Fonds.

En outre, dans la mesure où le Fonds recourt à des distributeurs, la politique en vigueur du Fonds consiste à utiliser des distributeurs étant des FFI participants, des FFI réputés conformes enregistrés, des banques locales ne faisant pas d'enregistrement ou des distributeurs soumis à restrictions, tels que définis dans les Réglementations FATCA. Tout distributeur doit notifier le Fonds d'un changement dans le statut relatif au chapitre 4 du distributeur (tel que défini dans les Réglementations FATCA) dans un délai de 90 jours à compter du changement.

Les Actionnaires doivent en outre noter qu'en vertu de la législation FATCA, la définition des US Persons désignées inclura une plus vaste gamme d'investisseurs que la définition d'US Person liée à la loi américaine sur les valeurs mobilières actuelle.

Le Fonds

Activités et Structure commerciale

Nom du Fonds : Aviva Investors.

Type de Fonds : Société d'investissement à capital variable (SICAV) - OPCVM

Constitution : 16 janvier 1990.

Durée : Indéterminée.

Statuts : Modifiés le plus récemment le 5 avril 2011 et publiés au *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, le 5 juillet 2011.

Ressort judiciaire : Grand-Duché de Luxembourg

Numéro d'enregistrement : RC Luxembourg B 32 640.

Exercice : 1^{er} janvier – 31 décembre

Capital : Somme de l'actif net de l'ensemble des Compartiments.

Capital minimal (en vertu de la législation luxembourgeoise) : 1 250 000 EUR ou l'équivalent dans toute autre devise.

Valeur nominale des Actions : Néant.

Devise du capital social : EUR.

Structure et législation applicable

Le Fonds opère en tant que fonds à compartiments en vertu desquels les Compartiments sont créés et exploités. Les actifs et passifs de chaque Compartiment sont séparés de ceux des autres Compartiments ; il n'y a pas de responsabilité partagée entre les Compartiments. Le Fonds est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») aux termes de la Loi de 2010 et est enregistré sur la liste officielle des organismes de placement collectif tenue par la CSSF.

Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil est responsable de la gestion globale du Fonds, y compris de la décision de la constitution, de la date de lancement effectif et de la clôture des Compartiments et des Catégories d'Actions. Le Compartiment décide également, à son entière discrétion, du prix auquel toute Catégorie d'Actions sera lancée.

Le Conseil est responsable des informations figurant dans le Prospectus et a pris toutes les mesures raisonnables pour s'assurer qu'elles sont essentiellement exactes et complètes. Toute modification de la législation ou de la pratique luxembourgeoise pourrait entraîner des modifications du présent Prospectus.

Des administrateurs indépendants peuvent percevoir une rémunération pour leur travail au sein du Conseil, et tous les administrateurs peuvent être remboursés de leurs débours en lien avec l'exercice de leurs fonctions en tant qu'administrateur.

Les résidents britanniques ne représenteront à aucun moment une majorité des Administrateurs ou un quorum.

Prestataires de services engagés par le Fonds

Le Conseil engage la Société de gestion, qui est décrite à la section suivante. En outre, le Conseil engage directement les prestataires de services suivants :

Dépositaire

Le dépositaire est responsable de s'assurer que :

- la garde des actifs du Fonds soit assurée
- la vente, l'émission, le rachat et l'annulation d'Actions soient effectués conformément à la loi et aux Statuts
- tous les revenus générés par le Fonds soient alloués conformément aux Statuts
- tous les montants dus aux Fonds soient perçus dans la période de commercialisation habituelle

Sous réserve de l'accord du Fonds, le Dépositaire peut détenir des actifs du Fonds sur des comptes auprès de chambres de compensation et peut engager des banques ou d'autres établissements financiers pour assurer la garde des divers actifs.

Si la nomination du Dépositaire prend fin pour une quelconque raison, le Fonds cherchera à nommer un nouveau Dépositaire approprié dans un délai de 2 mois, et le Dépositaire sortant continuera d'exercer ses fonctions, en s'assurant que les intérêts des Actionnaires soient préservés.

Agent de cotation

L'agent de cotation est responsable de l'inscription et de la désinscription des Catégories d'Actions à la cote de la Bourse de Luxembourg et de s'assurer de la conformité aux règles et exigences de la Bourse.

Agent domiciliataire

L'agent domiciliataire est responsable du travail administratif exigé par la loi et les Statuts, et de tenir les comptes et registres des Compartiments et du Fonds.

Réviseur d'entreprises

Le réviseur d'entreprises fournit des examens indépendants des états financiers du Fonds et de tous les Compartiments.

Conseil juridique

Le conseil juridique fournit par des conseils juridiques indépendants relatifs aux affaires, à la réglementation, la fiscalité et d'autres questions, sur demande.

Assemblées générales des Actionnaires

L'Assemblée générale annuelle se tient au Luxembourg à 15 heures CET, le premier mardi d'avril de chaque année, ou si ce jour n'est pas un Jour ouvré, le Jour ouvré suivant. D'autres assemblées générales des Actionnaires peuvent être tenues en d'autres lieux et à d'autres moments. Des avis de convocation seront remis aux Actionnaires et publiés comme l'exige la loi.

Dépenses

Le Fonds paie les dépenses suivantes :

- les commissions de la Société de gestion, de l'Agent administratif, de l'Agent domiciliataire et de l'Agent de registre et de transfert
- les impôts sur les actifs et les revenus
- tous les frais, redevances gouvernementales et dépenses lui étant imputables
- les dépenses d'enregistrement auprès du gouvernement et de la bourse
- les frais de courtage et bancaires encourus sur ses transactions commerciales
- les coûts liés à la fourniture d'informations aux Actionnaires, tels que les coûts de création, de traduction, d'impression et de distribution des Rapports financiers, des Prospectus et des DIC1
- toute dépense de publicité et de commercialisation que le Conseil admet que le Fonds doit payer
- tous autres frais que les Actionnaires admettent que le Fonds doit payer aux membres indépendants du Conseil pour les services qu'ils rendent au sein du Conseil
- tous les autres coûts associés à l'exploitation, l'administration, la gestion et la distribution, y compris les dépenses encourues par tous les prestataires de services au premier point ci-dessus dans le cadre de l'acquiescement de leurs responsabilités envers le Fonds

Chaque Compartiment paie tous les coûts qu'il encourt directement et paie également, sur la base de la Valeur liquidative du Fonds, une partie au prorata des coûts n'étant pas imputables à un Compartiment en particulier.

Le Gestionnaire d'investissement peut décider, à son entière discrétion, de prendre en charge certains frais d'exploitation des Compartiments.

Chaque Compartiment peut amortir ses propres frais de lancement sur les cinq premières années de son existence. Les Compartiments lancés au même moment que le Fonds supporteront les frais de lancement du Fonds ainsi que les leurs.

Frais annuels

Sauf mention contraire, toutes les Catégories d'Actions sont soumises aux frais annuels suivants, exprimés en pourcentage de la Valeur liquidative :

- Frais administratifs (non facturés aux Catégories J, M, V et Z) ; maximum 0,125 %
- Frais de l'Agent de registre et de transfert (non facturés aux Catégories M et V) ; maximum attendu de 0,07 %
- Droits de garde (facturés au niveau du Compartiment) ; maximum 0,20 %

Notifications et publications

Les notifications seront envoyées par la poste aux Actionnaires à l'adresse enregistrée. Le cas échéant, un Prospectus révisé sera également rendu disponible.

Les notifications aux Actionnaires peuvent être publiées au *Mémorial*, *Recueil des Sociétés et Associations*, dans le *Wort* au Luxembourg et dans d'autres journaux et médias déterminés par le Conseil en tant que de besoin.

Les Valeurs liquidatives et les avis de dividendes pour l'ensemble des Compartiments et Catégories sont disponibles à l'adresse <http://www.avivainvestors.com> et par le biais de médias financiers et autres.

Les informations relatives aux performances passées sont communiquées dans le DICI pour chaque Compartiment et Catégorie d'Actions, ainsi que dans les Rapports financiers. Les rapports annuels révisés sont émis dans un délai de quatre mois à compter de la fin de l'exercice. Les rapports semestriels non révisés sont émis dans un délai de deux mois à compter de la fin de la période à laquelle ils se réfèrent. Les Rapports financiers sont disponibles à l'adresse <http://www.avivainvestors.com> et au Siège social.

Exemplaires des documents

Les Actionnaires peuvent avoir accès à divers documents relatifs au Fonds à l'adresse <http://www.avivainvestors.com> et au Siège social, y compris aux :

- DICI (qui comprennent les performances passées)
- Rapports financiers
- Avis aux Actionnaires
- Prospectus
- Statuts

Les Actionnaires peuvent obtenir des exemplaires de tous les documents susmentionnés ainsi que de tous les accords significatifs entre le Fonds et ses prestataires de services au Siège social.

Les Actionnaires peuvent également obtenir des exemplaires des Statuts aux bureaux du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Sur demande, la Société de gestion fournira des informations supplémentaires concernant les méthodes de gestion des risques de chaque Compartiment, y compris comment ces méthodes ont été choisies, les limites quantitatives y étant associées et l'évolution récente des risques et des rendements des principales catégories d'instruments.

Liquidation ou fusion

Liquidation du Fonds

Si le capital du Fonds descend en dessous de deux tiers du minimum légal, le Conseil doit demander aux Actionnaires leur avis sur la dissolution du Fonds. Aucun quorum n'est requis et la question sera considérée comme étant approuvée si elle obtient la majorité simple des voix émises lors de l'assemblée.

Si le capital du Fonds descend en dessous d'un quart du minimum légal, le Conseil doit demander aux Actionnaires leur avis sur la dissolution du Fonds. Aucun quorum n'est requis et la question sera considérée comme étant approuvée si elle obtient au moins un quart des voix émises lors de l'assemblée.

Toute assemblée de ce type doit être convoquée dans un délai de 40 jours à compter du jour où il apparaît que le capital est tombé en dessous des deux tiers ou d'un quart du capital minimal, selon le cas.

Seule la liquidation du dernier Compartiment restant entraînera la liquidation du Fonds.

Si le Fonds doit être liquidé, un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Actionnaires liquideront les actifs du Fonds dans le meilleur intérêt des Actionnaires et distribueront les produits nets (après déduction de tout coût relatif à la liquidation) aux Actionnaires.

Liquidation d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'Actions

Le Conseil peut décider de liquider un Compartiment ou une Catégorie d'Actions si un quelconque des éléments suivants est vrai :

- le Conseil estime que le Compartiment n'est pas économiquement efficace en raison des actifs ou du nombre d'Actions peu élevés
- la liquidation est justifiée par une modification de la situation économique ou politique relative au Compartiment ou à la Catégorie d'Actions
- la liquidation fait partie d'une rationalisation économique
- le Conseil estime que la liquidation serait dans l'intérêt des Actionnaires

Dans tous les cas de liquidation susmentionnés, les Actionnaires seront avisés avant la date d'entrée en vigueur de la liquidation et l'avis indiquera les raisons des opérations de liquidation ainsi que les procédures en lien avec celle-ci.

Les montants issus de toute liquidation n'étant pas réclamés promptement par les Actionnaires seront déposés en dépôt fiduciaire auprès de la Caisse de Consignation. Les montants restant non réclamés après le délai de prescription seront confisqués conformément à la loi luxembourgeoise.

Fusion du Fonds

En cas d'absorption du Fonds par un autre OPCVM en conséquence de laquelle le Fonds cesse d'exister, la fusion sera décidée par une assemblée générale des Actionnaires. Aucun quorum n'est requis et la question sera considérée comme étant approuvée si elle obtient la majorité simple des voix émises lors de l'assemblée.

Fusion d'un Compartiment

Le Conseil peut décider de faire absorber un Compartiment par un autre Compartiment ou un autre OPCVM. S'il en décide ainsi, le Conseil peut soumettre la question de ladite fusion au vote des Actionnaires, par le biais d'une assemblée générale des Actionnaires. Aucun quorum n'est requis et la question sera considérée comme étant approuvée si elle obtient la majorité des voix émises lors de l'assemblée.

Dans tous les cas de fusion susmentionnés, les Actionnaires seront avisés au moins un mois avant la date d'entrée en vigueur de la fusion (sauf en cas d'assemblée générale des Actionnaires). En outre, les dispositions relatives aux fusions d'OPCVM dans la Loi de 2010 et toute réglementation portant application s'appliqueront aux fusions de Compartiments ou du Fonds.

Fusion ou division d'une Catégorie d'Actions

Dans une quelconque des circonstances identique à celles indiquées à la section « Liquidation d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'Actions », le Conseil peut décider de fusionner ou diviser toute Catégorie d'Actions d'un Compartiment donné.

S'il en décide ainsi, le Conseil peut soumettre la question de ladite fusion ou division au vote des Actionnaires, par le biais d'une assemblée générale des Actionnaires du Compartiment. La question sera considérée comme étant approuvée si elle obtient la majorité des voix émises lors de l'assemblée.

La Société de gestion

Activités et Structure commerciale

Raison sociale de la Société de gestion : Aviva Investors Luxembourg S.A. (une société du groupe Aviva et une filiale à 100 % d'Aviva Investors Holdings Limited).

Forme juridique de la société : Société anonyme.

Constitution : Luxembourg, le 9 mars 1987 (en tant que Corporate Fund Management Services S.A.).

Capital social autorisé et émis : 3 800 000 EUR.

La Société de gestion est soumise au chapitre 15 de la Loi de 2010 et à la surveillance de la CSSF.

La Société de gestion a la responsabilité des services de gestion d'investissement, des services administratifs et des services de distribution. La Société de gestion a la possibilité de déléguer à des tiers tout ou partie de ses responsabilités, sous réserve des lois applicables et de l'accord et la surveillance du Conseil.

Par exemple, tant qu'elle conserve le contrôle et la surveillance, la Société de gestion peut nommer un ou plusieurs gestionnaires d'investissement pour se charger de la gestion quotidienne des actifs des Compartiments, ou un ou plusieurs conseillers pour fournir des informations, des recommandations et des recherches en matière d'investissement au sujet des investissements existants et potentiels.

La Société de gestion et les prestataires de services sont généralement nommés pour une période indéterminée et peuvent être remplacés à tout moment.

Une liste de fonds pour lesquels la Société de gestion agit en tant que société de gestion est disponible au siège social de la Société de gestion.

Prestataires de services engagés par la Société de gestion

Gestionnaire d'investissement

Le Gestionnaire d'investissement se charge de la gestion quotidienne des Compartiments.

Le Gestionnaire d'investissement se réserve le droit de désigner d'autres sociétés du groupe Aviva, à ses frais et sous sa propre responsabilité, pour gérer tout ou partie des actifs de certains Compartiments ou faire des recommandations relatives à tout portefeuille d'investissement.

En outre, le Gestionnaire d'investissement a la possibilité de déléguer à des tiers, à ses frais et sous sa responsabilité, avec l'accord préalable de la Société de gestion et du Conseil, toute fonction de gestion d'investissement et de conseil.

Lorsque le Gestionnaire d'investissement nomme une autre société du groupe Aviva ou un prestataire de services tiers pour gérer tous les actifs d'un Compartiment, l'entité nommée sera divulguée à la section « Description des Compartiments ».

Pour les services qu'il rend, le Gestionnaire d'investissement est habilité à recevoir la commission de gestion indiquée pour chaque Compartiment à la section « Description des Compartiments ».

Agent de registre et de transfert

L'Agent de registre et de transfert est responsable du traitement des demandes d'achat, de conversion et de rachat d'Actions des Compartiments et de la tenue du registre des Actionnaires.

Agent administratif du Fonds

L'Agent administratif du Fonds est responsable du calcul des Valeurs liquidatives.

Distributeurs et mandataires

La Société de gestion peut engager des distributeurs pour traiter les transactions sur les Actions des Compartiments dans certains pays ou marchés.

Veillez noter que les investisseurs auront la possibilité de pleinement exercer leurs droits d'investisseur directement vis-à-vis du Fonds uniquement (en particulier le droit de participer aux assemblées générales des actionnaires) s'ils sont directement enregistrés en tant que propriétaire des Actions dans le registre des Actionnaires du Fonds. Si un investisseur investit par le biais d'un intermédiaire, la propriété des Actions peut être enregistrée au nom de l'intermédiaire, auquel cas l'investisseur peut ne pas avoir la possibilité d'exercer l'ensemble des droits des Actionnaires. Il est conseillé aux investisseurs de demander conseil quant à leurs droits.

Dans certains pays, le recours à un service d'enregistrement est obligatoire, pour des raisons juridiques ou pratiques. Par le recours à un service d'enregistrement, le distributeur ou l'agent payeur local souscrit et détient les Actions en tant que mandataire à son propre nom, mais pour le compte de l'investisseur. Dans d'autres pays, les investisseurs disposent du choix d'investir soit par le biais du service d'enregistrement offert par les distributeurs ou les agents payeurs locaux, soit directement auprès du Fonds.

Chaque fois que le recours au service d'enregistrement n'est pas obligatoire, les investisseurs qui recourent au service d'enregistrement peuvent à tout moment introduire une requête écrite appropriée auprès du mandataire demandant que les Actions détenues à leur compte soient enregistrées à leur propre nom. Veillez noter que les montants de détention minimale d'une Catégorie d'Actions particulière décrits à la section « Investir dans les Compartiments » seront d'application.

Le Fonds

Siège social :

2, rue du Fort Bourbon
L-1249 Luxembourg, Luxembourg

Autres coordonnées :

Tél. +352.40.28.20 1
Fax +352.40.83.58 1
<http://www.avivainvestors.com>

Conseil d'administration :

Président : Emmanuel Babinet
Président-directeur général
Aviva Investors Luxembourg S.A.
2, rue du Fort Bourbon
L-1249 Luxembourg, Luxembourg

Gemma Cowie
Directrice produits mondiale
Aviva Investors Global Services Limited
1, Poultry
London EC2R 8EJ, Royaume-Uni

Jacques Elvinger
Associé
Elvinger, Hoss & Prussen
2, place Winston Churchill
L-1340 Luxembourg, Luxembourg

Mark Flaherty
Directeur produits et services à la clientèle
Aviva Investors Luxembourg S.A.
2, rue du Fort Bourbon
L-1249 Luxembourg, Luxembourg

Timothy Lucas
Directeurs des services d'investissement
Aviva Investors Global Services Limited
1, Poultry
London EC2R 8EJ, Royaume-Uni

La Société de gestion

Aviva Investors Luxembourg S.A.

Siège social :

2, rue du Fort Bourbon
L-1249 Luxembourg, Luxembourg

Conseil d'administration :

Président : Jean-François Boulier
Président-directeur général
Aviva Investors France S.A.
24-26, rue de la Pépinière
75008 Paris, France

Emmanuel Babinet
Président-directeur général
Aviva Investors Luxembourg S.A.
2, rue du Fort Bourbon
L-1249 Luxembourg, Luxembourg

Benjamin Stirling
Administrateur délégué - immobilier direct européen
Aviva Investors Global Services Limited
1, Poultry
London EC2R 8EJ, Royaume-Uni

Alix van Ormelingen
Directeur juridique et corporate
Aviva Investors Luxembourg S.A.
2, rue du Fort Bourbon
L-1249 Luxembourg, Luxembourg

Mark Phillips
Administrateur délégué et Président directeur général adjoint
Aviva Investors Luxembourg S.A.
2, rue du Fort Bourbon
L-1249 Luxembourg, Luxembourg

Timothy Lucas
Directeurs des services d'investissement
Aviva Investors Global Services Limited
1, Poultry, London EC2R 8EJ, Royaume-Uni

Prestataires de services

Gestionnaire d'investissement

Aviva Investors Global Services Limited (AIGSL)
1, Poultry, London EC2R 8EJ, Royaume-Uni

Sous-gestionnaire d'investissement – Aviva Investors – Asian High Yield Bond Fund

Aviva Investors Asia Pte Ltd
6 Temasek Boulevard, #32-03 Suntec Tower 4, Singapour 038986

Sous-gestionnaire d'investissement – Aviva Investors – Long Term European Bond Fund and Aviva Investors – Short Term European Bond Fund

Aviva Investors France S.A.
24-26, rue de la Pépinière
75008 Paris

Sous-gestionnaire d'investissement – Aviva Investors – Global High Yield Bond Fund and Aviva Investors – Short Duration Global High Yield Bond Fund

Aviva Investors Americas LLC
225 W. Wacker Drive
Suite 1750, Chicago, IL 60606

Sous-gestionnaire d'investissement – Aviva Investors - US Equity Income Fund

River Road Asset Management LLC
The Meidinger Tower
462 South Fourth Street, Suite 1600
Louisville, KY40202, États-Unis d'Amérique

Agent de registre et de transfert

RBC Investor Services Bank S.A.
14, Porte de France
L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg

Dépositaire, Agent administratif du Fonds et Agent de cotation

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.
6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg, Luxembourg

Agent domiciliaire

Aviva Investors Luxembourg S.A. (la Société de gestion)

Réviseur d'entreprises

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2, rue Gerhard Mercator
L-2182 Luxembourg, Luxembourg

Conseil juridique

Elvinger, Hoss & Prussen
2, Place Winston Churchill
L-1340 Luxembourg, Luxembourg

Autorité de surveillance

Commission de Surveillance du Secteur Financier
110, route d'Arlon
L-2991 Luxembourg, Luxembourg